

Le Peuple La Sentinelle

QUOTIDIEN SOCIALISTE — RÉD., ADM. et PUBL., La Chaux-de-Fonds: Parc 103, tél. réd. (039) 310 88, tél. adm. et publ. (039) 310 87, CCP 23 313 - Lausanne: Saint-Pierre 1 tél. (021) 22 69 10, CCP 10 8300 - Genève: Argand 4, tél. (022) 32 42 40, CCP 12-2715 ABONNEMENTS: 1 mois Fr. 4.—, 3 mois Fr. 11.—, 6 mois Fr. 22.—, 1 an Fr. 44.—, LE NUMÉRO 30 ct. - Directeur: René Meylan - Rédacteur en chef responsable: Willy Brandt

Conseil national: LUTTE POUR L'AVS

Le Conseil des Etats ayant confirmé sur tous les points les positions de sa commission, les deux divergences prévisibles firent, mercredi matin, l'objet d'un débat au Conseil national.

Relevons d'abord le manque d'élégance — pour ne pas en dire davantage — du procédé de la Chambre haute à l'égard du Conseil des deux cents. Ce dernier était incontestablement mis sous pression par les délais qui lui sont impartis, cela parce que le Conseil des Etats avait laissé passer toute une semaine avant de reprendre son débat sur l'AVS. Il ne restait donc que deux jours pour liquider les divergences, navette entre les Chambres y comprise, sans quoi la 7^e révision de l'AVS ne pourrait pas entrer en vigueur au début de 1969.

Une entorse au principe de la solidarité

Le taux de la cotisation à payer par les indépendants provoqua une très vive discussion, les positions déjà bien établies se durcissaient encore.

C'était en quelque sorte un dialogue de sourds.

L'uniformité des cotisations à l'AVS constitue la base du principe de solidarité de cette grande œuvre sociale. Les cotisations additionnées des employeurs et des employés étaient égales à celles versées par les bénéficiaires de revenus indépendants. Toutefois, des préoccupations sociales, avaient déjà conduit le législateur à consentir des rabais substantiels à tous les indépendants dont les revenus étaient faibles. En dessous d'un revenu annuel de 16 000 fr. Le projet du Conseil national prévoyait une cotisation minimale de 40 fr. De plus un barème dégressif était prévu pour ceux dont les ressources n'excédaient pas 16 000 fr. en une année.

Au cours du débat, les socialistes, notamment MM. Grüter (BE) et Schutz (ZH) maintenaient leur point de vue et recommandaient de fixer le taux de la cotisation pour les indépendants à 5,2% (après l'entrée en vigueur de la 7^e révision).

M. Schuller (cons.-chr.-soc.) présenta une proposition de compromis :

le taux serait porté à 5% et la limite pour l'application de la cotisation dégressive remontée de 16 à 18 000 fr.

Dans une votation préliminaire, la solution du Conseil des Etats (4,6%) était opposée à la proposition socialiste (5,2%). La première l'emporta par 90 voix contre 75. En votation définitive, la solution des Etats était confrontée avec le compromis Schuller (5%) qui succombait par 93 voix contre 79.

Ainsi, à l'occasion de cette 7^e révision, la majorité des Chambres a pris cette grave décision de battre en brèche le principe de la solidarité des différentes couches sociales devant leurs contributions à l'AVS.

Enfin, il subsistait encore une seconde divergence relative aux montants des revenus au-dessus desquels le droit aux prestations complémentaires s'éteint. Les nécessités de l'horaire ne nous ont pas permis d'en rendre compte. Nos lecteurs seront renseignés par le canal de l'ATS.

JEAN RIESEN, conseiller national.

Les prestations complémentaires

La commission propose de revenir aux chiffres du Conseil fédéral, comme l'a décidé le Conseil des Etats unanime. K. Dellberg (soc., VS) s'y oppose. Les limites de revenu donnant droit aux prestations complémentaires doivent être portées à 4200 fr. (au lieu de 3900). Schütz (soc.) pense que la bataille est perdue, mais il plaide encore avec passion pour les petits rentiers. Dafflon (PdT) et Wyss (soc.) sont pour l'augmentation du « plafond ».

Au vote la version du Conseil fédéral et du Conseil des Etats est approuvée par 76 voix contre 62. La limite de revenu donnant droit aux prestations complémentaires est donc fixée à 3900 fr. par an.

La révision de l'AVS est ainsi définitivement approuvée par les deux conseils. Elle entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1969, à l'expiration du délai référendaire.

Autres objets à l'ordre du jour

En rapport avec la révision de l'AVS le Conseil national a examiné une série d'interventions personnelles concernant la sécurité sociale.

H.-P. Tschudi, conseiller fédéral, a d'abord accepté un postulat demandant une meilleure assurance accidents des travailleurs agricoles.

M. Tenchio (c.-s., GR), développe ensuite une motion qui invite le Conseil fédéral à présenter un projet visant à uniformiser les lois cantonales sur les allocations familiales. Une autre motion demande un relèvement des allocations aux travailleurs agricoles et petits paysans. K. Dellberg (soc., VS) présente un postulat tendant au relèvement des allocations pour enfants accordées aux travailleurs agricoles et petits paysans.

Dans sa réponse, H.-P. Tschudi relève qu'à la suite d'une consultation en 1961, le Conseil fédéral avait renoncé à instaurer un régime fédéral pour les allocations familiales. Actuellement tous les cantons ont leur système d'allocations, en plus des caisses professionnelles. En Suisse romande les allocations sont plus développées. Pour toute la Suisse, les allocations varient de 15 à 40 fr. par enfant et par mois. On a cherché à instaurer un système de compensation, mais l'accord des cantons n'a jamais pu se faire. Toutefois, le moment paraît venu de faire une nouvelle tentative. De même, le Conseil fédéral accepte de revoir la loi sur les allocations pour travailleurs agricoles, et une nouvelle consultation des mi-

lieux intéressés va être organisée. Le conseil approuve alors les deux postulats ainsi que les deux motions transformées en postulats.

Allocations aux militaires

En fin de matinée, le conseil traite un autre aspect de notre sécurité sociale: les allocations aux militaires pour perte de gain. Pour tenir compte de la hausse des salaires, le Conseil fédéral propose de majorer ces allocations, sans changer la cotisation, qui est de 0,4% du salaire. Le projet prévoit en outre une modification de structure, notamment au sujet des allocations de ménage et des allocations pour personnes seules. Il propose en outre d'accorder des allocations pour enfant aux femmes mariées faisant du service (par exemple dans la protection civile). L'augmentation des dépenses dues à cette révision est estimée à environ 75 millions de francs pour 1969. Le rapporteur Wyler (soc., TI) recommande l'entrée en matière, au nom de la commission unanime.

L'amélioration paraît justifiée, et il est heureux qu'elle soit possible sans augmenter la cotisation.

Dans la discussion de détail, une proposition visant à augmenter plus fortement l'allocation pour personnes seules est écartée par 70 voix contre 36. Et à une faible majorité, 56 voix contre 53, le conseil refuse de porter de 4 fr. 80 à 6 fr. l'allocation minimale pour recrues. M. Debétaz (rad., VD) propose de porter de 10 à 12 fr. l'allocation versée pendant les cours d'avancement. Par 84 voix contre 23, il obtint gain de cause. H.-P. Tschudi avait admis que, dans ce cas, les conséquences financières ne sont pas lourdes.

Au vote, le projet est approuvé par 103 voix sans opposition.

Berne: Dialogue permanent avec les étudiants

A la demande de l'Union des étudiants de Suisse (UNES), une délégation de cette organisation a été reçue mardi par la conférence des présidents du Conseil national. Cette délégation comprenait des membres du Comité directeur de l'UNES ainsi que des représentants des organisations d'étudiants de diverses universités.

Selon un communiqué officiel, la délégation a exposé aux présidents des groupes, à titre d'information son opinion sur les problèmes que pose la

La toxicomanie

Le conseil entend ensuite M. Gianella (chr.-soc., TI) un exposé sur la toxicomanie. Il s'agit en effet de ratifier la convention internationale sur les stupéfiants de 1961. La nouvelle convention groupe tous les traités antérieurs et apporte une simplification des normes, contribuant ainsi à une lutte plus efficace contre le trafic de drogues.

La convention est approuvée à l'unanimité. M. Gianella rapporte aussi sur la révision de la loi suisse sur les stupéfiants, qu'il convient d'adapter à la convention.

La loi est votée sans opposition. En fin de séance, le conseil approuve la motion du Conseil des Etats qui invite le Conseil fédéral à revoir fondamentalement le système de péréquation financière entre les cantons riches et les pauvres.

Au Conseil des Etats: On est plus généreux que pour l'AVS

Le Conseil des Etats a pour sa part voté d'importants crédits militaires: 461 millions pour le « deuxième programme d'armement 1968 » (achat de matériel divers), et 346 millions pour des constructions militaires, des places d'armes et des places de tir. Les rapporteurs et M. Gnaegi, chef du DMF, ont relevé que ces dépenses sont conformes aux plans financiers à long terme.

Le rapport du Conseil fédéral sur l'acquisition des avions Mirage a été adopté sans opposition. Notons enfin que le Conseil des Etats a lui aussi ratifié l'accord avec la Suède sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

réforme des études et de l'université. Pour l'Union des étudiants de Suisse, il ne s'agit pas seulement de réformer les structures apparentes de nos universités, mais avant tout de réaliser une réforme intérieure profonde de ces institutions.

Les porte-parole des groupes, poursuit le communiqué, ont tous remercié les délégués de l'UNES de leur avoir exposé objectivement leur point de vue et leurs requêtes.

Zurich: Violente collision de trains



Mercredi, le train régulier Rapperswil—Zurich, arrivée à Zurich à 12 h. 46, est entré en collision, à sa sortie de la station de Zurich-Letten, avec une rame de manœuvre, composée d'une locomotive et de trois wagons de marchandises. Le conducteur de la locomotive a été grièvement blessé et quelques voyageurs plus légèrement. Après avoir reçu les soins nécessaires à l'hôpital, les passagers ont pu regagner leur domicile. Les dégâts s'élèvent à 200 000 à 300 000 francs. Le train de voyageurs, qui normalement ne s'arrête pas en gare de Zurich-Letten, devait y croiser un train de marchandises. Ce dernier était déjà arrivé et les trois wagons à destination de Letten en avaient été décrochés. La locomotive de manœuvre devait conduire ceux-ci de la voie 3 à la voie 1. Elle effectuait ce déplacement lorsque le train de voyageurs, qui roulait à une vitesse de 60 km. à l'heure, vint se jeter contre les wagons de marchandises, les projetant hors des voies, cependant que la locomotive de manœuvre était poussée en direction de la Limmat et restait accrochée au pont qui la franchit à cet endroit. Le premier des trois wagons du train de voyageurs sortit des rails, et la cabine du conducteur fut enfoncée. L'enquête établira à la suite de quoi le train de voyageurs n'a pas été arrêté en gare de Letten.

BERNE: DÉMENTI DE L'ABBÉ KUNG

L'abbé Kung a fait une déclaration à un représentant de l'ATS au sujet de la nouvelle, transmise par l'agence Ansa, relative à l'ouverture contre lui d'un procès en hérésie, par le Vatican. Le directeur de l'Institut de recherches œcuméniques de Tubingue devait déclarer que la nouvelle d'Ansa contenait quatre erreurs. Il a précisé à ce sujet :

« Mes publications sur le second Concile du Vatican ne sont pas critiquées.

» De source romaine, on n'a élevé

aucun reproche d'enseignement erroné.

» Aucun procès n'a été entrepris contre moi à Rome.

» Je ne suis pas père (ni jésuite, ni d'un autre ordre), mais un ecclésiastique relevant du diocèse de Bâle.

» La nouvelle quadruplement erronée s'appuie sur des informations douteuses de certains milieux réactionnaires romains, qui voudraient bien condamner tous les théologiens conciliaires progressistes pour hérésie.

Cela s'est passé dans notre pays

LOCARNO: Du mazout dans le lac.

— Vers 9 h., mardi, des pilotes de l'aérodrome militaire de Magadino repèrent une grande tache de mazout à la surface du lac Majeur entre l'embouchure du Tessin et le camping Campo-Felice de Tenero. Immédiatement, les aviateurs donnèrent l'alerte par radio à l'aérodrome, qui, à son tour, avertit la police du lac. Une heure après, le service de lutte contre la pollution des eaux, récemment créé était en place. En collaboration avec une firme spécialisée de Vezia, dont les services ont dû être hélas demandés assez souvent ces derniers temps, ils déversèrent par bateau 250 sachets de « oillex », un absorbant spécial. La tache de mazout, d'une longueur de 400 m. sur 200, a pu être efficacement combattue.

FRIBOURG: Il avait volé Caritas.

— Le Tribunal criminel de la Sarine a condamné à une année d'emprisonnement sans sursis un récidiviste qui, dans la nuit du 26 au 27 juin de cette année, s'était introduit dans les bureaux de Caritas, à Fribourg, où il avait reçu l'après-midi un petit secours et y avait dérobé un montant de près de 3500 fr.

De plus, il a condamné à dix mois d'emprisonnement sans sursis, un homme de 45 ans, domicilié à Fribourg, titulaire de dix-huit condamnations qui s'était rendu coupable d'attentats à la pudeur des enfants sur trois fillettes âgées de six à onze ans.

VALAIS: Mort tragique d'un sexagénaire.

— Alors qu'il traversait la route cantonale valaisanne à Saint-Pierre-des-Clages, dans la soirée de mercredi, M. Amédée Burin, domicilié à Chamoson, a été happé par une auto vaudoise et tué sur le coup.

BULLE: Un chauffard repris.

— Le drapeau blanc ne flotte plus sur les prisons de Bulle. En effet on y a ramené un chauffard âgé de 28 ans, qui, dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1967, avait renversé près de Vuippens un piéton circulant au bord de la chaussée et s'était enfui sans s'occuper de lui. Le piéton, un jeune homme de 17 ans, avait été retrouvé mort. Le coupable avait disparu. On l'a retrouvé et arrêté à Casablanca où il avait de la parenté et il vient d'être écroué dans les prisons de Bulle.

BOSSONNENS: Une femme grièvement brûlée.

— Une femme a été grièvement blessée et brûlée lors de l'incendie qui a ravagé, dans la nuit de lundi à mardi, un immeuble du village de Bossonnens, dans le district fribourgeois de la Veveysse. La rapide extension du sinistre ne permit aux pompiers que de sauver quelques pièces du mobilier. L'immeuble est pratiquement anéanti, et on estime les dégâts à 150 000 fr.

LUGANO: Vol important dans une bijouterie.

— Dans la nuit de lundi, des inconnus ont pénétré par effraction dans une bijouterie de Paradiso. Ils ont emporté un butin évalué à plusieurs dizaines de milliers de francs. Les malfaiteurs n'ont pas réussi à ouvrir le coffre, mais ils se sont emparés de tous les bijoux et montres qu'ils trouvèrent dans la vitrine et dans les tiroirs du magasin.

SOLEURE: Un jeune cycliste tué.

— Une voiture à plaques bernoises qui traversait Winznau, mercredi, a accroché un jeune écolier qui roulait à bicyclette. Le malheureux a été grièvement blessé qu'il est décédé. Il s'agit de H. Horni, âgé de 12 ans, de Winznau.



Sensationnel !

3 YOGOURTS pour le prix de 2

à choisir parmi les arômes: moka, framboise, fraise, myrtille, bircher, abricot, mandarine, vanille, citron, passiflor et nature

AVEC TIMBRES COOP

DÉMONSTRATION

de la machine à repasser

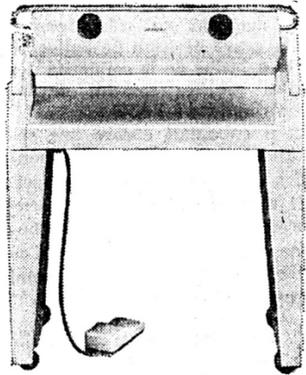
SIEMENS

demain dès 9 h. 30

au

Magasin des **SERVICES TECHNIQUES - Saint-Imier**

Rue Dr-Schwab 8



AUJOURD'HUI, JEUDI 3 OCTOBRE

RÉOUVERTURE DU
CAFÉ-RESTAURANT

ÉLITE

Une restauration soignée, mets de brasserie à toute heure

MENU DU JOUR

Filets mignons aux morilles

Entrecôtes maison

La chasse fraîche, civet de chevreuil,

médailon de chevreuil

On prend des pensionnaires

Se recommandent, les nouveaux tenanciers:

FAMILLE HENRI SCHULTHEISS



La Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme a l'honneur de vous convoquer à son

assemblée générale annuelle

qui aura lieu le

jeudi 10 octobre 1968, à 20 h. 30,

à l'École neuchâteloise d'aides-soignantes, rue de la Prévoyance 80, à La Chaux-de-Fonds (à côté de l'hôpital)

Après l'assemblée générale, nous aurons le plaisir d'entendre M. le professeur Eric Martin, de la Faculté de médecine, Genève

Sujet :

LE RHUMATISME, CET INCONNU

Invitation cordiale à tous les membres de la Ligue neuchâteloise contre le rhumatisme et à la population. Le comité.



Samedi 5 et dimanche 6 octobre 1968

Lugano - Locarno - Centovalli

1er jour: après-midi libre

FÊTE DES VENDANGES A LUGANO

Tout compris: Fr. 102.—

Dimanche 6 octobre 1968

Train spécial avec wagon-restaurant

Jungfraujoch

Prix du voyage: Fr. 60.—

Dimanche 13 octobre 1968

Course surprise gastronomique

Prix du voyage, y compris le dîner: Fr. 44.—

Dimanche 20 octobre 1968

Train spécial - Bateau spécial

Fin de saison - surprise

Prix du voyage, y compris le dîner: Fr. 47.—

Nouveau

Toutes les gares CFF vendent des arrangements balnéaires forfaitaires. Le voyage, l'hôtel, la pension, etc., sont compris dans le prix de l'arrangement.

Trains-croisières internationaux CFF

organisés par l'agence de voyages Popularis Tours du 5 au 12 octobre 1968: **CROISIÈRE EN ITALIE**

Programmes détaillés, renseignements et inscriptions auprès des bureaux de renseignements CFF et aux guichets de toutes les gares et stations CFF.



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

PATINOIRE DES MÉLÈZES

HORAIRE PUBLIC

(en vigueur dès l'ouverture samedi 5 octobre 1968)

Lundi, mercredi et vendredi, de 9 h. à 17 h. 30 et de 20 à 22 h.

Mardi, jeudi et dimanche, de 9 h. à 17 h. 30

Samedi, de 9 h. à 12 h. 30, de 14 h. à 17 h. 30 et de 20 à 22 h.

Les abonnements peuvent être retirés à la caisse

TARIF

	Adultes	Enfants, étudiants, apprentis jusqu'à 20 ans
Prix d'entrée	Fr. 1.50	Fr. —.70
Mercredi et samedi après-midi	Fr. 1.10	Fr. —.70
Cartes au porteur 25 entrées	Fr. 26.—	Fr. 10.—
Cartes au porteur 10 entrées	Fr. 13.—	Fr. 5.—
Abonnements de saison	Fr. 65.—	Fr. 35.—
Visiteurs, entrée	Fr. —.30	Fr. —.30
Vestiaire obligatoire par objet		Fr. —.10
canne de hockey		Fr. —.10
Location de casier pour la saison		Fr. 15.—

Nous prions dès maintenant le public de bien vouloir se conformer au règlement affiché, ainsi qu'aux directives données par le personnel de la patinoire.

Il est rappelé que lors des passages de la machine Rolba, la piste doit être évacuée.

L'administration de la patinoire décline toute responsabilité en cas d'accident.

Professeur attiré à la patinoire: M^{me} Danielle RIGOLET.

AUTO - ÉCOLE
F. Freytag

Ruche 42 — Tél. (039) 5 28 05



Soutenez les annonceurs de votre journal !

PRÊTS Banque EXEL



Discrets Rapides Sans caution

Avenue Léopold-Robert 88
Tél. (039) 5 16 12
La Chaux-de-Fonds

Ouvert le samedi matin



Favorisez les annonceurs de notre journal

BULLETIN

Réévaluation en Allemagne?

On parle assez souvent de dévaluation, mais rarement de réévaluation. Le dictionnaire de la langue française « Le Petit Robert » donne une définition précise du premier terme, mais aucune satisfaisante du second. Partant du sens donné au premier mot nous pouvons admettre que la réévaluation est une hausse de la valeur légale d'une monnaie par une nouvelle définition du rapport de l'unité monétaire avec l'or, l'argent ou une monnaie étrangère. C'est probablement la rareté d'une telle opération qui justifie cette absence d'explication. En fait nous connaissons deux réévaluations dans les dix dernières années, celles du mark allemand et du florin néerlandais en 1961.

Le succès de la politique économique inaugurée par le ministre socialiste Schiller, en Allemagne, a provoqué le dépit d'autres pays de l'Ouest qui ont estimé que la valeur du mark était trop basse par rapport aux autres monnaies. La spéculation s'en est mêlée en espérant réaliser rapidement un bénéfice intéressant. Il semble pourtant que le moment d'une telle réévaluation est passé. Il est cependant utile d'en parler car, comme en 1961, certains milieux étaient déjà d'avis que le franc suisse devrait suivre le mouvement. Et les conséquences de l'opération auraient été importantes.

Si nous nous en tenons uniquement à la réévaluation du mark allemand (DM), on peut admettre que les produits allemands seraient devenus plus chers chez nous et que nous aurions cherché d'autres fournisseurs (achats en Allemagne en 1967: plus de 5 milliards de francs). Nos ventes en Allemagne auraient été facilitées (ventes en 1967: plus de 2 milliards de francs) et cela aurait pu provoquer une relance de la surchauffe.

Au surplus, la Suisse serait probablement devenue l'objectif des spéculateurs. Des fonds qui sont constamment en mouvement pour chercher les opérations risquées mais souvent bénéficiaires, auraient fait irruption sur notre marché des capitaux. L'équilibre économique que nous cherchons à réaliser aurait été de nouveau plus difficile à atteindre.

Le risque de réévaluation allemande paraît, au moins momentanément, écarté et par conséquent il en va de même pour les conséquences à envisager pour la Suisse. Cela ne doit pas nous empêcher d'être vigilants car les changements de tendance sont souvent rapides dans ce domaine.

CHARLES-F. POCHON.

RÉALISATION INTÉRESSANTE

Le marché Rungis près de Paris

Les halles centrales de Paris avaient été conçues en 1860 pour approvisionner 1,5 million d'habitants. Depuis la population a passé à 8 millions d'habitants; elle sera de 12 à 15 millions en 1990. Pendant cette période la consommation des seuls fruits par habitant a passé de 7 kg. en 1912 à 33 kg. en 1938 et à 65 kg. en 1960.

Ce marché occupe actuellement au centre de Paris 25 hectares dans les pavillons et sur la voie publique. Le centre de distribution alimentaire Rungis en revanche, couvrira 350 hectares dont 200 pour le marché proprement dit. Il comprendra une gare ferroviaire de triage (pouvant recevoir près d'un million de tonnes de produits par an), de vastes parkings pouvant recevoir simultanément près de 10 000 véhicules, un centre administratif (bureau de commerçants, banques, PTT, etc.), une zone d'entrepôts (entrepôts frigorifiques, mûrserie de bananes, etc.). Il se trouve au cœur d'une zone consacrée jusqu'ici à l'agriculture. L'opération engagée en 1962 arrive à chef et le marché sera ouvert à la fin de cette année.

La rationalisation des manutentions, la facilité des accès et des parkings, l'abaissement du coût de la distribution et la disparition des frais de transport, des gares d'arrivée aux halles centrales représenteront une économie de 30 à 40 millions de francs par an.

Faut-il accorder de nouveaux pouvoirs à la Banque Nationale?

INTRODUCTION

En date du 24 juin 1968 le Conseil fédéral a adressé à l'Assemblée fédérale un message contenant un projet de révision de la loi fédérale sur la Banque Nationale Suisse du 23 décembre 1968.

Les adversaires de la loi paraissent nombreux et, si elle passe le cap des débats parlementaires sans modifications importantes, on peut compter sur un référendum et sur une consultation populaire.

Nous avons déjà consacré plusieurs articles à la révision envisagée et nous récidiverons. Aujourd'hui nous voulons essayer de faire le point.

LA SITUATION ACTUELLE

De toutes les banques centrales, la Banque Nationale Suisse est sans contredit l'une de celles qui sont les moins bien pourvues des instruments et des moyens généralement considérés comme indispensables pour réaliser les objectifs qui lui sont légalement impartis.

Professeur Jean Golay, « Recueil de travaux publiés à l'occasion du cinquantième de l'École des HEC de l'Université de Lausanne » (1961).

La Suisse demeure l'un des seuls pays d'Europe à n'avoir qu'une ban-

que nationale avec un « b » minuscule. Elle risque de le rester si le pays ne prend pas conscience de l'importance de la politique monétaire dans l'économie nationale.

Pierre Wyss-Chodat (« Le Peuple-La Sentinelle » du 7 décembre 1967).

LE TEXTE PROPOSÉ

Le projet de loi prévoit d'autoriser la Banque Nationale à étendre les achats et les ventes de papiers-valeurs en vue d'influencer la masse monétaire (open market policy), à prescrire aux banques des avoirs minimaux, à fixer temporairement des limites à l'augmentation des crédits bancaires et à surveiller le marché des émissions.

(Information de presse du 29 août 1968.)

UNE OPINION INTERNATIONALE

Dans un article de M. Frank A. Southard, jr., directeur général adjoint du Fonds monétaire international, sur le rôle de la banque centrale dans la politique économique générale (« Finances et Développement », 2^e trimestre 1968) nous lisons que ses quatre fonctions essentielles sont :

- 1) gérer la balance des paiements ;
- 2) régler le volume du crédit intérieur accordé par les banques ;
- 3) élaborer la politique et les règles

concernant la répartition entre les différentes branches de l'activité économique, et en particulier entre les secteurs public et privé ;

4) décider de la politique à suivre en ce qui concerne le niveau et la structure des taux d'intérêt, et leurs effets sur les modalités et le volume de l'épargne.

POUR LE PROJET

Un autre enseignement, enfin, se rapporte à l'extension des moyens d'action de la Banque Nationale. Si nous renonçons à en porter les pouvoirs au niveau usuel et reconnu dans les autres pays à économie de marché, nous devons alors nous accommoder de temps à autre de mesures extraordinaires, analogues à celles qu'ont instituées les fameux arrêtés conjoncturels.

(Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles, février 1968.)

Il sera intéressant de connaître les critiques précises adressées à ce projet de loi dont les dispositions, dans leur ensemble, paraissent répondre à une impérieuse nécessité.

(Prof. E. Schaller, « Gazette de Lausanne » du 30 mai 1968.)

Une notable amélioration de la situation actuelle est proposée qui représente un contrepoids nécessaire aux intérêts de l'économie privée. Elle doit être soutenue et, s'il y a lieu, défendue.

(Jean Huguet, « Lutte syndicale » du 18 septembre 1968.)

CONTRE

Des objections sont formulées dans les banques — et pas seulement chez elles — envers une limitation étatique des crédits. Les banques craignent, comme la Commission des cartels, que le jeu de la libre concurrence, qui est à la base de leur essor, ne soit faussé.

(« Correspondance bancaire ».)

De toute évidence, les contraintes relatives aux avoirs minimaux et aux limitations de crédits constituent une entrave très importante à la profession bancaire; il est difficile de les prétendre compatibles avec le principe de la liberté du commerce et de l'industrie... Quoi qu'on dise, le système des conventions a joué un rôle important; il a rendu d'immenses services. On ne peut pas en dire autant de la dernière expérience de limitation autoritaire des crédits dont l'économie de plusieurs cantons a durement souffert.

(Service d'information des Groupements patronaux vaudois, 3 septembre 1968.)

Les arts et métiers sont particulièrement fermes en ce qui concerne le projet d'extension des moyens d'action de la Banque Nationale Suisse. Ils estiment « intolérable de remettre aux mains de la direction de l'institut d'émission des compétences décisives permettant de prendre des mesures pour réglementer l'activité économique ».

(J. A., « Journal de Genève » du 6 septembre 1968.)

Il est extrêmement regrettable que des mesures justes et souhaitées par tous soient accouplées de propositions contestables.

(Communiqué publicitaire Migros.)

UN RÉFÉRENDUM

En mars 1968, le Parti libéral-socialiste suisse (mouvement de l'économie franche) annonçait son intention de lancer un référendum contre la nouvelle loi. Cette information est confirmée par le conseiller national Werner Schmid dans le numéro de septembre 1968 de l'organe de ce parti « Mitteilungen aus Politik und Wirtschaft ».

NOTRE AVIS

Nous faisons nôtre l'opinion de la « Correspondance syndicale suisse » (N° 33 du 5 septembre 1968).

Le projet de révision de la loi sur la Banque Nationale est un compromis. Il ne saurait donc « satisfaire tout le monde et son père ». Il est probable que le Parlement lui apportera encore diverses retouches. Comme l'a dit le chef du Département fédéral des finances, ce projet représente le minimum de ce qui est indispensable pour prévenir ou tout au moins atténuer les perturbations susceptibles d'affecter notre système monétaire, et partant notre économie et l'emploi. Les représentants des travailleurs s'opposent donc à tout ce qui pourrait réduire la portée de ce projet et l'efficacité des nouveaux moyens d'action de la Banque Nationale.

Projet suédois d'assurance chômage générale

En Suède, une commission d'enquête parlementaire, qui ne déposera pas son rapport avant l'année prochaine, va proposer l'institution d'un régime d'assurance générale contre le chômage, destiné à englober les ouvriers, les employés et les personnes travaillant à leur propre compte et comportant une allocation de base en argent comptant.

Ce régime d'assurance, dont le bénéfice pourra à certaines conditions être étendu aux étudiants ne trouvant pas d'emploi, sera géré par la direction du marché du travail et financé en partie par les fonds de chômage constitués par les contributions versées par 1 700 000 des 3 300 000 salariés suédois et auxquelles viendraient s'ajouter d'autres contributions volontaires.

Les allocations en argent comptant ne seraient versées que lorsque toutes les mesures prises sur le marché du travail, y compris la rééducation professionnelle se seront révélées inopérantes pour créer de nouvelles possibilités d'emploi, a déclaré M. Ingemund Bengtsson, membre du Parlement et président de ce comité.

AVENIR ☆ RÉALITÉS ☆ AVENIR ☆ RÉALITÉS ☆ AVENIR

800 TONNES

Dans une étude sur les effets de la pollution de l'air sur les végétaux, le D^r Ernest Bovay, directeur de la Station de chimie agricole de Liebefeld près de Berne, écrit: « L'extension rapide du trafic automobile a pour conséquence une pollution d'un nouveau genre, surtout sensible le long des routes à forte densité de véhicules. Il s'agit du plomb contenu dans les antidétonants mélangés à l'essence. Pour la Suisse, on peut compter que quelque 800 tonnes de plomb sont ainsi disséminées en bordure des routes, jusqu'à une centaine de mètres à l'intérieur des champs. »

L'EMPIRE SECRET

Sous ce titre (Das Heimliche Imperium), l'auteur allemand Lorenz Stucki publie un volume consacré aux grandes figures de l'histoire économique de la Suisse. Pour présenter les bonnes feuilles, la « Neue Zürcher Zeitung » écrit: « Le rayonnement économique de la Suisse a un caractère vraiment « impérial » ; ses possibilités économiques dépassent largement ses dimensions géographiques. »

Un livre à lire pour mieux connaître la réalité helvétique.

LA BANQUE ET LES MÉDECINS

Les associations de médecins de Zurich et de Bâle ont créé, la première en 1964 à Zurich et la seconde en 1965, une caisse chargée de gérer les créances de leurs membres. Elles ont conclu un accord de gérance avec une des plus grandes banques suisses et celle-ci donne les indications suivantes dans son dernier bulletin mensuel: « En 1967, les deux caisses ont traité 1,1 million de factures d'un montant total de 69 millions de francs. »

COMPTES DE MÉNAGE

Les offices de statistique de la République fédérale allemande (Bonn) préparent une enquête sur les revenus et les habitudes de consommation des Allemands de l'Ouest. Dès janvier 1969, 50 000 ménages noteront consciencieusement leurs recettes et leurs dépenses. C'est la deuxième fois qu'une telle enquête est entreprise, mais celle de 1962 avait une portée plus restreinte. Coût prévu: 15 millions de DM.

DEUX VILLES VOISINES CROISSENT

Besançon et Montbéliard ont, avec Pau et Perpignan, franchi depuis 1962 le cap des 100 000 habitants. Ils comptaient 116 000 (Besançon) et 115 000 (Montbéliard) habitants au recensement de mars dernier et se plaçaient à la 43^e et à la 44^e place parmi les 50 villes françaises de plus de 100 000 habitants.

UN PROSPECTUS D'EMPRUNT

Le Japon emprunte 60 millions de francs sur le marché suisse. Le prospectus reproduit un texte du ministre des Finances du Japon qui contient des informations brèves et précises sur la géographie, l'économie et la politique du Japon. Mais qui prend la peine de lire le tout avant d'exporter ses capitaux ?

COMMERCIALISER LES PRODUITS VALAISANS ?

René Favre, président du groupe socialiste au Grand Conseil valaisan, a exposé le point de vue socialiste sur l'écoulement de la production valaisanne. Nous avons relevé, parmi les mesures proposées: « Parallèlement, nous devrions entreprendre une grande étude de marché sur le plan suisse, étude qui nous permettrait de rationaliser la production et d'organiser d'une façon plus rationnelle la distribution, en attendant que toute la production commerciale soit prise en charge par les importateurs. »

UN SIXIÈME D'ÉNERGIE NUCLEAIRE

Les notices économiques de l'UBS (septembre 1968) publient une étude sur l'énergie électrique en Suisse. Actuellement, 95% est produite par des usines hydro-électriques et 5% par des usines thermiques classiques à huile lourde. En 1972-73, la part des usines hydrauliques aura reculé à 79%, malgré une augmentation de la production de plus de 2 milliards de kWh, celle des usines thermiques classiques ne sera plus que de 4% et le solde de 17% proviendra des centrales nucléaires de Beznau I et II, en Argovie et de Mühleberg, dans le canton de Berne.

En 1971 la Suisse devrait être au troisième rang des producteurs d'énergie nucléaire, par habitant, après la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

BUTS PATRONAUX

La Fédération des syndicats patronaux de Genève a fêté le 40^e anniversaire de sa fondation. Profitons-en pour relever dans le « Journal de Genève » les buts de ces partenaires des syndicats de salariés :

- Constituer, dans le cadre de l'économie privée, une organisation interprofessionnelle d'employeurs assurant la représentation efficace des intérêts de ses membres.
- Encourager la constitution et le développement d'associations professionnelles.
- Favoriser une collaboration avec d'autres organisations poursuivant des buts analogues sur le plan local, régional ou national.
- Assurer en tout temps à ses membres ses conseils et son appui moral.
- Représenter ses affiliés auprès des pouvoirs publics et d'autres collectivités.
- Etudier, proposer et soutenir toute mesure législative, administrative ou d'autre nature propre à favoriser l'expansion des entreprises et de l'économie privée.
- Créer et administrer des fondations ou institutions destinées aux chefs d'entreprises et à leur famille.
- Mettre à la disposition des employeurs des institutions de prévoyance sociale en faveur de leur personnel.

DES ACCORDS DE PRODUCTIVITÉ

On sait que la situation économique de la Grande-Bretagne est sérieuse. Les mesures prises par le gouvernement ne paraissent convenir ni au salariat, ni au patronat. Notons qu'une tentative est faite entre partenaires sociaux pour régler certaines questions sur le plan professionnel. C'est ainsi que des accords de productivité sont conclus de plus en plus souvent entre la direction d'une entreprise et le syndicat du personnel pour garantir une augmentation de salaire en fonction d'un accroissement du rendement individuel. En vertu de tels accords il est possible d'échapper au plafond de 3 1/2 % par an pour les augmentations de salaire.

MÉDECINE COOPÉRATIVE

Un hebdomadaire allemand a publié récemment un article d'un médecin germano-américain sur la coopérative formée par une centaine de médecins et 100 000 habitants de la ville de Seattle (Etat de Washington aux Etats-Unis). Ce médecin a essayé de rentrer en Europe, mais il est reparti à Seattle où les conditions de travail sont préférables. La coopérative groupe surtout des habitants de condition modeste. Le nom de l'institution: Group Health Cooperative of Puget Sound.

PROGRAMMES



D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE D'UN SPORT A L'AUTRE

Football Les regrets du F.-C. Zurich

COPENHAGUE—ZURICH, 1-2 (0-0). Buts : 73' et 84' Kunzli, 77' Peter-son. 10 000 spectateurs.

Zurich : Grob ; Munch, Neumann, Leimgruber, X. Stierli (Kyburz) ; P. Stierli, Kuhn ; Winiger, Martinelli, Kunzli, Quentin.

Comme Bâle la saison dernière, Zurich a été éliminé de façon inattendue dès le premier tour de la coupe d'Europe des champions par le représentant du Danemark, Akademisk Copenhagen, qui a donc fait aussi bien que son prédécesseur Hvidovre Copenhagen. Dans le match retour qui opposait l'A.B. Copenhagen aux champions suisses à l'Idreatspark de la capitale danoise, les Zurichois, toujours assez loin de leur meilleure forme, n'ont pas réussi à renverser la situation et à combler le handicap de deux buts (1-3) concédé lors de la catastrophique rencontre du 18 septembre à Zurich. Ils ont dû se contenter de s'imposer par 2-1 alors qu'il leur aurait fallu gagner par 3-0 ou par 4-2 au moins pour se qualifier. Les poulains de Mantula ont pourtant fait le maxi-

mais pour obtenir leur qualification. Mais leur volonté n'a pas suffi. Il leur a manqué le perçant et la cohésion nécessaire pour venir à bout d'une formation danoise bien décidée à conserver son avantage.

La ligne d'attaque n'a pas répondu à l'attente. Kunzli a encore trop souvent recherché l'exploit individuel et, dans ces conditions, il est normal qu'il

ait marqué les deux buts de son équipe. Cette rencontre a confirmé que l'acquisition de Quentin ne constituait pas encore un véritable renfort, car son intégration au sein de la formation zurichoise pose un problème que Mantula n'a pas encore résolu.

Zurich doit maintenant beaucoup regretter le match disputé à... Zurich.

Les autres résultats

COUPE D'EUROPE DES CHAMPIONS. — Ajax Amsterdam—Nuremberg, 4-0. Ajax est qualifié. — Celtic Glasgow—Saint-Etienne, 4-0. Celtic Glasgow est qualifié. — Manchester United—Waterford, 7-1. Manchester United est qualifié. — Jeunesse Esch—AEK Athènes, 3-2. AEK Athènes est qualifié. — Rapid Vienne—Rosenborg Trondheim, 3-3. Rapid Vienne est qualifié. — Reipas Lahti—Floriana La Valette, 2-0. Reipas Lahti est qualifié. — Spartak Trnava—Steaua Bucarest, 4-0. Spartak Trnava est

qualifié. — Fenerbahce Istanbul—Manchester City, 2-1. Fenerbahce est qualifié. — Glentoran Belfast—Anderlecht, 2-2. Anderlecht est qualifié. — Milan—Malmö, 4-1. Milan est qualifié. — Benfica Lisbonne—Valur Reykjavik, 8-1. Benfica est qualifié.

COUPE DES VAINQUEURS DE COUPE. — Cologne—Bordeaux, 3-0. Cologne est qualifié. — Torino—Partizani Tirana, 5-3 après prol. Torino est qualifié. — IFK Norrköping—Crusaders Belfast, 4-1. Norrköping est qualifié. — SKI Og Lyn Oslo—Altay Izmir, 4-1. SKI Og Lyn Oslo est qualifié. — Apeel Nicosie—Dunfermline Athletic, 0-2. Dunfermline est qualifié. — Shamrock Rovers Dublin—Freja Randers, 1-2. Freja Randers est qualifié. — West Bromwich—Brugge, 2-0. West Bromwich est qualifié. — Bor—Slovan Bratislava, 2-0. Slovan Bratislava est qualifié. — Porto—Cardiff City, 2-1. Porto est qualifié.

COUPE DES VILLES DE FOIRE. — Legia Varsovie—Munich 1860, 6-0. Retour le 9 octobre. — Slavia Prague—Wiener S.-C., 5-0. Slavia Prague est qualifié. — Vojvodina Novisad—Glasgow Rangers, 1-0. Glasgow Rangers est qualifié. — Arges Pitesti—Leixoes Porto, 0-0. Arges Pitesti est qualifié. — Dundalk—Dos Utrecht, 2-1. Dundalk est qualifié. — Olympique lyonnais—Academica Coimbra, 1-0. Retour le 9 octobre. — Nice—Hansa Rostock, 2-1. Hansa Rostock est qualifié. — Olympique Marseille—Goztepe Izmir, 2-0 après prol. Goztepe Izmir est qualifié. — Aberdeen—Slavia Sofia, 2-0. Aberdeen est qualifié. — Liverpool—Atletico Bilbao, 2-1 ap. prol. Atletico Bilbao est qualifié par tirage au sort. — Hibernian Edimbourg—Olimpia Ljubljana, 2-1. Hibernian est qualifié. — Fiorentina—Dynamo Zagreb, 2-1. Fiorentina est qualifié. — Real Saragosse—Trakia Plovdiv, 2-0. Real Saragosse est qualifié. — Valence—Sporting Lisbonne, 4-1 après prol. Sporting Lisbonne est qualifié. — Waregem—Atletico Madrid, 1-0. Waregem est qualifié.

LUGANO A TENU PENDANT UNE HEURE

BARCELONE—LUGANO, 3-0 (0-0). — Buts : 73' et 88' Mendoza, 81' Zaldua. 52 000 personnes.

Lugano : Prosperi ; Mocerlin, Pullica, Coduri, Indemini ; Signorelli, Coinçon (Lusenti), Lutrop ; Brenna, Blumer, Chiesa.

A Barcelone, Lugano a réussi à tenir le coup pendant un peu plus d'une heure, puis il a encaissé trois buts. Les Espagnols se sont ainsi qualifiés pour les huitièmes de finale sur le score total de 4-0. Contre des adversaires plus rapides, les Luganais ont fait bonne figure durant toute la première mi-temps ; très volontaires, ils ont certes été légèrement

dominés, mais sans jamais être mis véritablement en danger par des attaquants manquant de précision. Les Tessinois payèrent cependant leurs efforts en deuxième mi-temps. Ils furent alors nettement dominés et ils ne durent qu'à quelques excellentes interventions de Prosperi de ne pas subir une défaite plus sévère encore. En fin de partie, les Espagnols, maîtres du ballon, réussirent en effet une véritable démonstration sous l'impulsion principalement de Rexach, leur attaquant le plus incisif, de leurs arrières Gallego et Eladio, qui furent absolument intraitables en défense.

Michaud expulsé à Bâle

BÂLE—BOLOGNE, 1-2 (1-0). — Buts : 42' Hauser, 47' Pace, 64' Savoldi. 10 000 spectateurs.

Bâle : Laufenburger ; Kiefer, Michaud, Ramseier, Pöhlöci ; Benthaus, Hauser, Sundermann ; Rüefli (Wenger), Fischli, Konrad.

En perdant hier soir par 2-1, Bâle est ainsi éliminé de la coupe des villes de foire.

La rencontre au Stade Saint-Jacques a été ternie par une bagarre qui se déroula à la fin de la première mi-temps et qui provoqua une interruption de six minutes. Ce pugilat survint lorsque Hauser ouvrit le score

pour Bâle à la 42' minute. Bulgarelli resta soudain couché au sol. Deux Italiens assaillirent Hauser. L'entraîneur Benthaus se précipita au secours. D'autres joueurs prirent une part active à ce pugilat et l'arbitre, M. Barbe (France), intervint pour finalement expulser Bruno Michaud, qui ne semblait pas plus coupable que d'autres dans cette sombre mêlée. Cette expulsion affaiblit considérablement le rendement défensif. Hauser n'affichant pas l'autorité de son prédécesseur. Les Italiens en profitèrent pour renverser la situation par deux buts de Pace et de Savoldi.

RADIO

Jeudi 3 octobre 1968

SOTTENS. — 16.00 Inf. 16.05 Rendez-vous de 16 heures. 17.00 Inf. 17.05 Jeunesse-Club. 18.00 Inf. 18.05 Micro dans la vie. 18.35 Revue de presse. 18.45 Sports. 18.55 Roulez sur l'orl 19.00 Miroir du monde. 19.30 Bonsoir les enfants! 19.35 Bonne tranche. 20.00 Magazine 68. 20.20 Micro sur scène. 21.45 Casse-cou en liberté. 22.00 «L'Invitation», pièce. 22.30 Inf. 22.35 Aujourd'hui. 23.00 Ouvert la nuit. 23.25 Miroir-dernière.

Second programme de Sottens. — 17.00 Musica di fine pomeriggio. 18.00 Jeunesse-Club. 19.00 Per i lavoratori italiani in Svizzera. 19.30 Mus. pour la Suisse. 20.00 Vingt-quatre heures de la vie du monde. 20.15 A la mémoire de C. Hemmerling. 20.30 Marches du théâtre. 20.40 «Les Fous», opéra. 22.15 Concours lyrique. 22.30 Europe-jazz.

BEROMUNSTER. — Inf. à 16.00, 23.25, 16.05 Lecture. 16.30 Orch. récréatif. 17.30 Pour les jeunes. 17.55 Vacances pour l'enfance inadaptée. 18.00 Inf. 18.15 Radio-jeunesse. 19.00 Sports. 19.15 Inf. 20.00 Mus. de concert et d'opéra. 20.40 Mélodies de Joh. Strauss. 21.20 Danses hongroises. 21.30 Magazine culturel. 22.20 Jazz.

Vendredi 4 octobre 1968

SOTTENS. — 6.10 Bonjour à tous! 6.15 Inf. 6.30 et 7.45 Roulez sur l'orl 7.15 Miroir-première. 8.00 et 9.00 Inf. 9.05 Pages de Schubert. 9.15 Radioscolaire. 9.45 Sonatine. 10.00 Inf. 10.05 Lieder. 10.15 Radioscolaire. 10.45 Symphonie. 11.00 Inf. 11.05 Bon week-end! 12.00 Inf. 12.05 Carillon de midi. 12.15 Mémento sportif. 12.35 10, 20, 50, 100! 12.45 Inf. 12.55 Chère Elise. 13.05 Nouveautés du disque. 13.30 Concours d'exécution musicale. 14.30 Inf. 14.05 Chron. boursière. 14.15 Radioscolaire. 14.45 Moments musicaux. 15.00 Inf. 15.05 Concert.

Second programme de Sottens. — 12.00 Midi-mus. 14.00 Musik am Nachmittag.

BEROMUNSTER. — Inf. à 6.15, 7.00, 8.00, 10.00, 11.00, 12.30, 15.00, 6.10 Bonjour champêtre. 6.20 Mus. pop. 6.50 Méditation. 7.10 Auto-radio. 8.30 Concert. 9.00 Pays et gens. 10.05 Mus. de chambre. 11.05 Mémento touristique. 12.40 Rendez-vous de midi. 14.00 Mode automne-hiver. 14.30 Mus. récréative. 15.05 Conseil du médecin. 15.15 Disques pour les malades.

TV ROMANDE

Jeudi 3 octobre 1968

16.45 Entrez dans la ronde. 17.05 Für unsere jungen Zuschauer. 18.00 Vie et métier. 18.30 Bulletin. 18.35 Rendez-vous. 19.00 Trois petits tours. 19.05 «Lemoyne d'Ibarville», feuilleton. 19.40 Téléjournal. 20.00 Carrefour. 20.25 Continents sans visa. 22.10 «Evadés», film. 22.35 Téléjournal. 22.45 Soir-inf.

TV FRANÇAISE

Jeudi 3 octobre 1968

1re chaîne. — 18.20 Contact. 18.30 Courte mémoire. 18.45 Actualité littéraire. 19.15 Petit lion. 19.20 Actualités régionales. 19.40 «Vive la Vie», feuilleton. 20.00 Télésoir. 20.30 Les Shadoks. 20.35 De nos envoyés spéciaux. 22.05 Mireille Mathieu à Provins. 23.05 Télé-nuit.

2e chaîne. — 19.40 Télésoir couleurs. 19.55 Téléports. 20.00 Le mot le plus long. 20.35 «Le Tribu», pièce. 21.55 Grands interprètes.

Vendredi 4 octobre 1968

1re chaîne. — 12.30 Midi-magazine. 13.00 Télémidi.

CONVOICATIONS DU PARTI

CANTON DE VAUD

PULLY : Groupe du Conseil communal. — Lundi 7 octobre, à 20 h. 15, au Café de la Comète.

CANTON DE NEUCHÂTEL

VAL-DE-RUZ : Assemblée de district du Parti socialiste. — Vendredi 4 octobre, à 20 h. 15, à la Maison de commune, à Saint-Martin. 1. Activité des sections ; 2. Préparation des élections cantonales ; 3. Congrès cantonal ; 4. F. Donzé, président cantonal du parti, fera un exposé traitant des incidences des événements de Tchecoslovaquie sur la politique de notre parti. Les présidents des sections voudront bien se munir de la nouvelle liste de leurs membres, en mentionnant quels sont les conseillers généraux ou communaux. Tous les membres sans exception sont invités à y participer.

CANTON DE GENÈVE

Section de Plan-les-Ouates. — Assemblée générale, jeudi 3 octobre, à 20 h. 30, au Café Lacraz. Reprise d'activité.

CAUCUS MUNICIPAL. — Lundi 7 octobre, à 20 h. 30, Café de la Terrasse, place Longemalle 8.

SECTIONS GENEVE-VILLE, rive droite et rive gauche.

Assemblée générale, jeudi 3 octobre à 20 h. 30, Café de la Liberté, rue de Chantepoulet 4. Importants débats sur les questions municipales dont le Grand-Casino. Présence indispensable des conseillers municipaux de la ville.

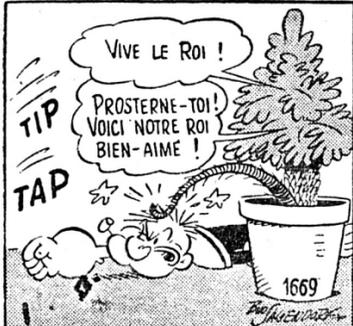
CHRONIQUE JURASSIENNE

Votations cantonales

Le Conseil exécutif a fixé au dimanche 1er décembre la votation populaire sur les arrêtés populaires suivants :

- Construction d'une station d'observation psychiatrique pour adolescents à Roerswil.
- Construction d'une école ménagère sur le terrain de l'Ecole d'agriculture de Schwand, Muensingen.
- Transformation de l'ancienne préfecture, ainsi que la construction d'une nouvelle prison de district et d'une nouvelle salle pour la Cour d'assises, à Delémont.

Les aventures de Popeye



JEUX OLYMPIQUES. — La transmission des prochaines épreuves olympiques par télévision vers l'Europe, l'Afrique du Nord et une partie de l'Asie semble fortement compromise en raison des « exigences excessives » des télécommunications mexicaines, annoncé M. Ernest Braun, chef de l'équipe de reportage de l'Eurovision. M. Braun, qui se trouve à Mexico avec 150 techniciens et 100 tonnes de matériel électronique, a déclaré que les tarifs qui lui ont été soumis par la station mexicaine de Radio-Tulancingo, qui devrait opérer la transmission par satellite, dépassent d'un demi-million de dollars les calculs de prix de revient faits antérieurement.

FRANCIS FAVRE

L'AFFAIRE ASPIDA

Roman d'actualité politique

41

Après-midi du 4 août

J'ai téléphoné à Hilva. Chance ! elle est libre cet après-midi. Nous nous rendrons à la plage de Salacac, située en face de la romantique tour de Léandre, qui a été élevée sur un îlot du Bosphore.

Hilva a un corps splendide. Longiligne, musclée, mais sans aucun excès, souple, brune, elle est belle. d'une beauté racée, discrète. J'admire son buste parfait. En moi une voix, celle de la raison, me conseille la prudence : « Souviens-toi de ton aventure avec Stanca, comment a-t-elle fini ? Ne t'emballe pas, reste sur tes gardes ! »

Pendant tout l'après-midi, étendus côte à côte, nous échangeons nos impressions sur la vie, sur le monde et la politique internationale ; nous

sommes étonnamment d'accord sur les points essentiels. Je sens sa peau douce et chaude contre mon épaule et j'ai le désir de passer mon bras autour de sa taille, mais je me retiens. Son visage est tout proche du mien, je remarque qu'elle a un petit grain de beauté sous l'oreille gauche. Ses doigts longs et fuselés dessinent distraitemment un réseau compliqué de raies dans le sable devant nous. Elle me parle de son existence à Prague, de ses études dans une Ecole supérieure de commerce, du carcan de fer qui a trop longtemps emprisonné les esprits, mais qui commence à se desserrer. D'après mes calculs, elle doit avoir vingt-quatre ou vingt-cinq ans.

— Ce que j'apprécie par-dessus tout ici, me confie-t-elle, c'est la liberté, la possibilité d'agir à ma guise, sans crainte... et aussi le riche choix des articles de mode...

— Voilà qui est bien féminin ! Mais vous avez raison : lors de mon dernier passage à Bratislava, en 1964, j'ai remarqué que vous les femmes, vous n'étiez pas gâtées en la matière !

— Oui, mais Bratislava est très provinciale. Peu à peu, mise en confiance, elle révèle deux ou trois faits qui me mettent la puce à l'oreille : cette brave Hilva représente un pays de l'Est, ne serait-elle pas par hasard à Istanbul pour

autre chose que son innocente occupation de secrétaire-comptable ? J'essaie de lui poser quelques questions adroites, sans éveiller sa méfiance. Mon hypothèse se trouve renforcée quand elle me raconte que, très introduite dans les milieux aisés et mondains de la ville, elle fréquente pas mal de gens, y compris des Américains et des diplomates de toutes nations.

— Je pourrais me fiancer, dit-elle, avec un jeune attaché commercial à l'Ambassade des Etats-Unis, mais, j'ignore pourquoi, je ne parviens pas à me décider. Il est très sympathique, toutefois je n'éprouve aucune attirance pour lui.

— Dites-moi, Hilva... si vous me permettez de vous appeler par votre prénom...

— Certainement, je n'y vois pas d'objection. Que voulez-vous me demander ?

— Songeriez-vous à quitter votre pays ? Serait-ce l'atmosphère encore étouffante de Prague qui vous gêne ?

— Franchement, non ! Plus je reste ici cependant, plus je deviens consciente de ce que la liberté peut représenter, et puis il y a certains à-côtés ennuyeux de mon travail...

Elle demeure songeuse, ses yeux sont indéfinissables, je respecte son silence. Incliné sur l'horizon, le soleil allonge des ombres presque fantomatiques au ras du sable, la plage s'est vidée. Il nous faut rentrer, hélas ! Ce moment d'harmonieuse communion d'esprit, d'entente amicale, à peine rehaussé d'un petit frisson de désir, touche déjà à sa fin. Je quitte Hilva devant sa maison, située non loin du stade de Galatasaray. Gauchement j'attends, nous ne savons que dire, puis je la prends dans mes bras, délicatement, et effleure ses lèvres d'un baiser furtif, presque fraternel. Elle sourit et me dit :

— A demain, ami, je serai libre le soir.

Le cœur battant, je m'éloigne, ravi comme un collègue après son premier rendez-vous. Puis, s'insinuant dans ma conscience, vient l'idée inquiétante que je lui ai révélé ma véritable identité. N'aurais-je pas dû m'en tenir à la fiction

« Louis Gallet, marin français » ? C'eût été moins glorieux, mais plus sûr. N'ai-je pas été imprudent, une fois de plus ? Comme il est près de 19 h. et que je me souviens tout à coup que je dois rencontrer Caldwell à l'hippodrome, je décide de flâner dans le parc de Gulhane, qui n'en est pas trop éloigné. Je tente de réfléchir à l'affaire Aspida, mais sans cesse mon esprit me ramène à Hilva, et je rêve, je rêve...

4 août, 19 h. 55

« Un homme averti en vaut deux ! »

J'ai oublié ce précepte de sagesse. Cet oubli a failli me coûter cher...

Dans quelques minutes Caldwell va apparaître, avec sa dégaine d'Américain tranquille. Peut-être sera-t-il déçu de voir que je suis seul ? En attendant j'admire la colonne. Soudain je remarque deux types surgis je ne sais d'où. L'un d'eux m'adresse la parole très aimablement, en anglais, mais son accent et son physique me permettent de penser qu'il est turc.

— Excusez-moi, Sir, auriez-vous du feu, s'il vous plaît ?

— Mais certainement.

Sans méfiance — quel naïf j'étais ! je farfouille dans mes poches. C'est alors que le deuxième individu me colle une arme dans le dos, tandis que celui qui m'a parlé me dit, toujours très courtoisement :

— Vous allez nous accompagner, sans faire de résistance ni de scandale, n'est-ce pas ? Sinon nous serions désolés qu'il vous arrive malheur ! Marchez normalement jusqu'à notre voiture.

(A suivre.)

La Chaux-de-Fonds

Conseil général: Accueil favorable au futur téléski

Sous la présidence de M. L. Geniloud (rad.), le Conseil général a siégé hier à 18 h. 15. A la suite des démissions consécutives à la nomination du nouveau Conseil communal et du nouveau chancelier, notre camarade G. Arm et MM. L. Crivelli (PPN), J.-C. Lehmann (POP) et H. Rais (rad.) siègent pour la première fois au Conseil général.

Une série de motions et deux interpellations ont été déposées sur le bureau, M. Geniloud en donne lecture.

Les deux interpellations viennent de M. Broillet (POP). Elles concernent: la première, une demande de renseignements sur l'étude acceptée en 1966 d'un projet de service familial; la seconde s'inquiète de l'attribution des locaux de Serre 12, en principe voués à des œuvres destinées à l'enfance.

Trois motions demandant l'étude du projet de couverture de la Patinoire et de son financement.

Une autre de L. Sidler (POP) réclame la constitution d'une commission administrative pour diriger l'équipement sportif de la ville.

A L'ECOLE DES PARENTS. — Nous reviendrons en détail sur le très intéressant exposé que M^e Pierre Aubert a donné lundi soir sous l'égide de l'Ecole des parents, sur « La protection juridique de la femme », dans la page de la femme de notre édition du mercredi 16 octobre.

AU TRIBUNAL DE POLICE. — Sous la présidence de M. D. Blaser, le tribunal a condamné:

M. W., colporteur, à 120 fr. d'amende et 130 fr. de frais pour ivresse au guidon et infr. LCR;

U. Z., ouvrier de fabrique, Kerzers, à huit jours d'arrêts sans sursis et 30 fr. de frais par défaut pour infr. à la LF sur la taxe d'exemption du service militaire;

P.-A. R., commerçant, à cinq jours d'arrêts avec sursis pendant un an et 15 fr. de frais pour infr. à la LF sur la taxe d'exemption du service militaire;

S. R., industrielle, à 60 fr. d'amende et 80 fr. de frais pour infr. LCR.

INSPECTION D'ARMES ET D'HABILLEMENT. — Vendredi, 8 h., classes 1923 à 1925; 14 h., classes 1926 à 1935.

Lundi, 8 h., classe 1936; 14 h., classe 1937.

W. Kurz (soc.) demande, lui, qu'on entreprenne une étude sur les mesures propres à décentraliser les réalisations destinées à la culture et aux loisirs en équipant le quartier ouest en particulier.

Enfin, une motion d'E. Tripet (soc.) est ainsi libellée:

« Considérant l'importance et la complexité croissante des problèmes posés par l'avenir économique de La Chaux-de-Fonds et des Montagnes neuchâteloises;

» considérant la nécessité d'élaborer une véritable planification, à moyen et à long termes, du développement économique, social et démographique de notre ville;

» considérant l'insuffisance des moyens d'information à la disposition des autorités communales;

» considérant l'utilité d'associer les milieux professionnels, économiques, commerciaux et financiers les plus représentatifs de la ville à cette recherche,

» les soussignés invitent le Conseil communal à étudier l'opportunité de créer un nouvel organisme qui pourrait être une commission économique et sociale, à caractère consultatif. Elle devrait être représentative des milieux économiques, sociaux et culturels de la collectivité chaux-de-fonnrière. »

Une dernière motion de M. Favre (rad.) concerne également l'avenir économique de la ville.

TÉLÉSKI DE LA RECORNE

Tous les groupes apportent leur approbation à cette future réalisation.

Tragique fin d'un rêve de jeunesse

Cláude Galli, le jeune et sympathique ancien gardien de but du Hockey-Club La Chaux-de-Fonds, était parti en compagnie de sa fiancée, M^{lle} Claudine Weber, pour accomplir un périple en Amérique du Sud, il y a de cela environ un mois. Ce qui aurait dû être un beau et grand voyage s'est terminé d'une manière tragique. Sur la route de Rio de Janeiro, à Belo Horizonte, un accident de car a mis fin à leur expédition. M^{lle} Weber a été tuée sur le coup, son fiancé a été transporté à l'hôpital. On a peu de détails sur la gravité de ses blessures, mais il semble avoir été surtout atteint aux jam-

L'équipement sportif hivernal doit être complété, mais la construction de ce téléski par une société anonyme soulève quelques questions. A. Sandoz, président du Conseil communal, C. Roulet et M. Payot renseignent avec abondance. L'arrêté est voté par 30 voix sans opposition.

PATINOIRE

MM. Favre, Lengacher, Jäggi et Claude Robert appuient les motions concernant la couverture de la Patinoire. Il s'agit pour le Conseil général d'obtenir un rapport complet sur l'éventuelle construction, sur ses répercussions financières, avant de prendre un décision sur ce problème.

NATURALISATIONS

Le Conseil général a ratifié les demandes de naturalisations suivantes: Vsevolod Urbanovici, médecin-anesthésiste, d'origine roumaine. Son épouse avait gardé la nationalité suisse. Le candidat a été autorisé à adapter son prénom, pour s'appeler désormais Vincent Urbanovici, Nikola Novosel, contrôleur de qualité, d'origine yougoslave, célibataire. Helmut-Johann Hader, spécialiste en prothèses dentaires, originaire de Munich. Son épouse avait gardé sa nationalité suisse et son enfant Fabienne-Lise-Lotte, née en 1963. Jean-Claude Miabille, radio-électricien, d'origine italienne, célibataire. Alfons Matejka, originaire de Unterreggen (SG), employé de commerce et son épouse, obtiennent le droit d'agrégation.

E. M.

CHRONIQUE NEUCHÂTELOISE

Fin de la session du Grand Conseil

Le Grand Conseil neuchâtelois a terminé mercredi la session extraordinaire qu'il avait commencée la veille sous la présidence de M. Simon-Vermet. Un vif débat s'est élevé à la suite de l'envoi par la Fédération des étudiants de l'Université de Neuchâtel

d'une circulaire, distribuée à tous les députés, en traitant de scandaleuse l'attitude du Conseil d'Etat au sujet du plan de réforme des licences dans la section des sciences économiques politiques et sociales.

M. Clottu, chef du Département de l'instruction publique, très applaudi, a remis les choses au point, en précisant que le Conseil d'Etat est tenu, devant l'explosion des revendications des étudiants, à une attitude très réservée. Toutes les suggestions utiles sont examinées avec beaucoup d'attention.

Le gouvernement, par la voix des chefs des départements de l'industrie, des finances, et des travaux publics, a répondu, d'autre part, à de nombreuses interpellations déposées la veille, notamment au sujet d'un service de planning familial, qui est demandé pour l'ensemble du canton.

Une révision de la loi sur les communes, prévoyant la constitution de syndicats intercommunaux a été adoptée par 79 voix sans opposition.

NEUCHÂTEL: Un blessé. — hier à 17 h. 40, M. Jules Gaffner, 76 ans, de Cortaillod, voulait traverser la rue des Draïzes à la hauteur du numéro 80. Il se trouvait au milieu de la chaussée, poussant son cyclomoteur, lorsqu'il fut renversé par une voiture conduite par M^{me} N. N., de Neuchâtel. Il souffre d'une fracture du tibia gauche et d'une commotion.

Des étudiants déplorent

Les étudiants en sociologie et sciences politiques se sont réunis sous la présidence du comité de l'Association neuchâteloise des étudiants en sciences économiques, politiques et sociales.

Leur réunion était motivée par la menace qui plane sur la licence en sociologie et sciences politiques; en effet, de récentes décisions du Conseil d'Etat font craindre leur disparition à plus ou moins long terme.

Les étudiants:

— déplorent que les décisions sur un sujet qui concerne leurs propres études aient été prises sans qu'ils aient été consultés.

— ont décidé de tout mettre en œuvre pour que les deux licences jouissent de la réforme prévue en Faculté de sciences économiques, ce qui assurerait leur maintien.

— signalent avec étonnement qu'une telle décision intervienne lorsqu'un colloque international de sociologie — cautionné par nos autorités — se tient dans notre ville.

Pour le comité, le président: C. Froidevaux.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Moutier: Un curé fêté

C'est dans la joie et l'action de grâce que le curé Louis Freléchoz fêtera, dimanche prochain, ses vingt-cinq ans d'ordination sacerdotale. Après trois ans de vicariat à Saint-Imier, le curé Freléchoz fut appelé à assurer les responsabilités de la paroisse de Moutier. Il y eut d'abord l'épopée des premières années à l'ancienne église devenue rapidement trop exigüe pour contenir tous les fidèles à la messe du dimanche. Ensuite vint la courageuse initiative de la construction d'une nouvelle église, avec ses problèmes à résoudre et les difficultés à surmonter. Le premier jalon fut l'installation de la nouvelle cure avec les « courses » à la Cité Sainte-Marie (jusqu'à ce que le temple de Dieu permit de recevoir les fidèles.

D'autre part, le curé Freléchoz s'est attaché à faire de la paroisse de Moutier une église vivante, faite non seulement de pierres, mais surtout de chrétiens convaincus de leur foi.

Répondant au désir du curé Freléchoz, cet anniversaire gardera un caractère privé. Toutefois la paroisse, par ses responsables et par les présidents des sociétés paroissiales, y participera. Quant à nous, nous adressons déjà au curé Freléchoz nos vœux sincères de bonne fête. Nous savons en effet combien il est attaché à la classe laborieuse et avons su, en maintes occasions, apprécier son ministère.

Le respect de la femme est la marque à laquelle on reconnaît l'homme de cœur. J. Pécaut

RECONVILIER: Sur le capot d'une auto. — A Reconvilier, hier à 10 h. 20, un cycliste de la localité, P.-A. Zampieron, 10 ans, qui descendait la rue Bel-Air est entré en collision avec une voiture. Projeté sur le capot de la machine, puis sur la route, le jeune cycliste a dû être transporté à l'Hôpital de Moutier souffrant d'une fracture à la jambe et de contusions. (w)

VILLERET: Décisions de l'assemblée municipale. — Cette assemblée vient d'accepter les comptes communaux de 1967 qui bouclent avec un boni de 32 140 fr. Elle a décidé, par ailleurs, à l'unanimité, la création d'une école enfantine. Enfin, elle a consenti un crédit de 56 000 fr. pour l'achat de la fabrique N2 de Rayville S.A., où cette école sera aménagée.

DELEMONT: Violent choc. — Mercredi, aux environs de 11 h. 15, une auto conduite par une jeune automobiliste et une fourgonnette de Delémont, sont entrées en collision sur la route Delémont-Courroux. L'automobiliste n'a pas été blessé, mais sa voiture est endommagée. Quant à la fourgonnette, elle est démolie et le chauffeur, M. Henri Kury, 59 ans, de Delémont, il souffre de blessures à la cage thoracique et probablement d'une fracture du fémur.

Bienne

Triste sire légèrement condamné

Reconnu coupable d'attentats à la pudeur des enfants et de vols répétés, J. M., 29 ans, a été condamné par le Tribunal de district siégeant sous la présidence de M. Dreier, à neuf mois d'emprisonnement, moins 203 jours de préventive subie, et au paiement de 1050 fr. de frais de justice. Son amie, N. F., 25 ans, a été frappée d'une peine de trois mois d'emprisonnement, avec sursis pendant trois ans, pour vols répétés, filouterie d'auberge et abus de confiance. Elle devra aussi assumer une part des frais de la cause, soit 350 fr.

J. M. avait volé de la marchandise dans des magasins avec sa complice, séparée de son mari et mère de deux enfants. D'autre part, il a commis des attentats à la pudeur sur la fillette de son amie. Sa victime n'avait pas quatre ans!

ISSUES FATALES. — M^{lle} Thérèse Berberat, 23 ans, employée de bureau, à Bienne, est décédée à la suite d'un accident. Samedi 21 septembre, l'auto dans laquelle elle se trouvait pour aller à une noce, était entrée en collision avec une autre voiture, entre Lignières et Nods.

D'autre part, M^{me} Marie Muster-Polier, 75 ans, de Bienne, rue d'Aarberg, a succombé à ses blessures. Elle avait été renversée par une auto à la rue du Débarcadère le 24 septembre.

Le Locle

Assemblée générale du Parti socialiste

Elle a eu lieu au Cercle ouvrier, mardi soir, sous la présidence d'Henri Eisenring.

René Felber fit un exposé panoramique sur les récentes délibérations

ISSUE MORTELLE. — Etant allé rendre visite à une de ses filles, M. A. Feuz, 85 ans, avait fait une chute dans l'escalier de l'immeuble où celle-ci habite. Il vient de mourir de ses blessures.

UN BARAQUEMENT EN FEU. — Hier soir, les premiers-secours sont intervenus à l'est de la fabrique Klaus, où un baraquement de bois était en feu. Malgré leurs efforts, la maisonnette a été détruite. Les dégâts ne semblent pas importants.

ETAT CIVIL

Naissances

Perrenoud Jean-Luc, fils de Michel-Henri, employé CFF, et de Monique-Myrille née Joliquin.
Ryser Erich, fils de Werner, gérant, et de Gabrielle-Rose-Pauline née Tinguely.
Cerrri Angela, fille de Giuseppe, maçon, et d'Anna-Maria née Ferrante.
Daradjian Corinne-Claudine-Yvette, fille de Bekakria, contrôleur de statistiques, et de Christiane-Marie née Baverey.
Tissot-Daguet Claude-André, fils de Marcel-Armand, agriculteur, et de Simone-Germaine née Huguenin-Virchaux.

Promesses de mariage

Bähler Pierre-André, dessinateur technique, et Musy Jeanne-Andrée.

Décès

Bütikofer née Fischer Anna-Frieda, ménagère, née le 3 juin 1886, veuve de Werner-Henri (J.-J. Huguenin 17).
Feuz Alfred, retraité, né le 27 novembre 1882, veuf d'Alice-Emma née Robert (D.-Jeanrichard 8)

MÉMENTO LOCLIS

CINÉMA LUX: 20.30, «Belle de Jour».
CINÉMA CASINO: 20.30, «Le Point de non retour».
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 14.00 à 18.00, exposition Campbell.
PHARMACIE D'OFFICE Pharmacie Moderne. (Dès 21 h., le No 17 renseigne.)

du Conseil national. Un problème important est posé par le conditionnement futur de la télévision suisse, face à l'extension des réseaux européens.

Les problèmes de nos hautes écoles techniques, le Polytechnicum de Zurich et l'EPUL de Lausanne, mis au bénéfice d'un même statut, ont retenu l'attention du Conseil national.

La septième révision de l'AVS a provoqué et provoque encore d'amples discussions. Le congrès du Parti socialiste, à Bâle, avait envisagé la transformation de l'AVS en une assurance large, complète et suffisante pour tout le monde. Or, actuellement, les deux tiers des salariés suisses à l'âge de la retraite ne peuvent pas vivre de la seule AVS.

Pourtant, avec une légère augmentation des prestations des salariés et du patronat, il est possible d'envisager une AVS capable de fournir des rentes décentes et suffisantes pour les retraités. Beaucoup de conseillers nationaux sont favorables à une amélioration substantielle de l'AVS. Cependant, quant aux modalités de financement, les opinions sont nombreuses et variées. En général, on espère que la prochaine révision de l'AVS apportera une amélioration de 33%. De plus, afin d'adapter l'AVS au coût réel de la vie, le Conseil national s'engagera à établir une indexation, soit tous les trois ans, soit chaque fois que le coût de la vie augmente de 8%.

D'autre part, les prochaines élections cantonales neuchâteloises ont provoqué une ample discussion. Les différents chapitres d'un projet de programme du Parti socialiste ont suscité de nombreux échanges de vues.

Le congrès cantonal du parti aura lieu à Couvet, samedi 12 octobre. Ce sera certainement une bonne occasion d'échanger les opinions et de consolider des amitiés. J. B.

bes. Nous espérons que des nouvelles rassurantes viendront soulager sa famille.

A la famille de M^{lle} Weber, qui n'avait que 22 ans, nous présentons nos condoléances émues.

COMMUNIQUÉS

Radiophotographie. — Un contrôle auquel chacun, dans l'intérêt de tous, devrait se soumettre. Veuillez consulter l'annonce parue dans le numéro du 30 septembre.

Deuxième week-end de la Biennale. — Après un grand succès la semaine dernière, voici le programme du deuxième week-end de la Biennale. Vendredi 4 octobre, Ancien-Stand, à 20 h. 30: «La Vie secrète de Léopold S...». Samedi 5 octobre, Théâtre ABC, à 15 h.: «Trois P'tits Tours et puis s'en vont». Théâtre, à 20 h. 30: «La Bataille d'Hernani». Dimanche 6 octobre, Théâtre ABC, à 14 h. 30: «Le Malaga Bar». Théâtre, à 19 h. 30: «Capitaine Karagheuz». Théâtre ABC, à 22 h. 15: entretien à propos du théâtre de Louis Gaultis, avec le metteur en scène Philippe Menha et le Théâtre de Carouge. — Locations: pour le Théâtre, à la Tabatière, Léopold-Robert 29, tél. 2 88 44; pour le Théâtre ABC, à la Librairie ABC, J.-Droz 29, tél. 3 57 57; pour l'Ancien-Stand, TPR, Jardinière 63, tél. 3 74 23.

CARNET DU JOUR

Cinéma

EDEN: 20.30, «Le Requin au Parfum».
RIZ: 20.30, «Les Comédiens».
PLAZA: 20.30, «Ringo ne pardonne pas».
CORSO: 20.30, «Gros Coup à Pampelune».
SCALA: 20.30, «Le Renard».

Divers

MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE: 14.00 à 16.30.
MUSÉE DES BEAUX-ARTS: 10.00 à 12.00, 14.00 à 17.00, 20.00 à 22.00.
GALERIE DU MANOIR: 17.00 à 19.00, exposition Szasz.
MUSÉE D'HORLOGERIE: 14.00 à 17.00.

Pharmacie d'office

Pharmacie Guye, av. Léopold-Robert 13 bis. (Dès 22 h., appeler le No 11.)

Nouvelle

YOM-KIPPOUR

Le 2 octobre, c'est le Yom-Kippour pour les Israélites. Yom-Kippour, cela signifie le jour du pardon. A cette occasion, on jeûne depuis la veille au soir et pendant vingt-quatre heures. Le jour même, on prie, on se confesse à Dieu, on lui demande l'absolution. Marianne Tempelhof, dans la nouvelle qui suit, vous montre ce qu'est le Yom-Kippour pour un enfant israélien.

Yom-Kippour... c'est un homme nu devant son Dieu. C'est la prière d'un esclave blanc... Les Noirs, ils ont aussi un Yom-Kippour. Mais comment prie-t-ils, puisqu'ils ne sont pas blancs?... Et puis, un Noir... tu crois que c'est pur? C'est certainement pas propre... sinon ce serait blanc...

Alors, Yom-Kippour, disons que c'est pour les hommes qui ont un cœur blanc. Yom-Kippour, c'est un examen de conscience...

Pardonnez-moi, mon Dieu, d'avoir mis mes doigts dans mon nez... Et puis, aussi, d'avoir battu ma petite sœur... Mais vous comprenez, Bon Dieu, elle m'énervait tellement... Ah! pour ça, elle m'énervait... Et puis, il m'est aussi arrivé de voler des confitures... mais ça, c'est entre nous.

Moi, j'aime Yom-Kippour, parce qu'on se met en pantoufles... et c'est agréable des pantoufles quand on est dans une synagogue... Et puis, on les garde même dans la rue, et les petits cailloux, ça pique... mais moi j'aime ça, ça me fait rire...

Et puis, parfois... je me concentre aussi... et alors parfois, je pleure et je me dis que j'ai bien de la chance d'avoir un papa et une maman...

Mais, mon papa, il est beau quand il est en blanc et que ses lèvres bougent quand il ferme les yeux. Marianne Tempelhof.

GENÈVE

Une organisation internationale d'un genre nouveau s'établit à Genève

Les hommes du XX^e siècle saluent la science, la proclament, acceptent son diktat au nom du progrès. Beaucoup — peut-être la majorité — l'adorent comme un dieu infailible et omnipotent. L'hégémonie qu'elle exerce de plus en plus sur notre existence est tenue pour désirable et inéluctable.

A-T-ON RAISON DE PENSER AINSI ?

Lundi soir, à l'aula de l'Université, dans le cadre des rencontres d'automne de l'Institut de la vie, l'éminent biologiste français, le professeur Maurice Marais, glaça son auditoire en citant quelques-unes des effroyables possibilités qui s'offrent aujourd'hui à la science dans le domaine de la mutation biologique.

Tel un Frankenstein, la connaissance scientifique détient d'ores et déjà le pouvoir de modifier, non seulement nos conditions de vie, mais la vie elle-même. De nombreuses espèces végétales et animales disparaissent de la terre, victimes de produits chimiques et de pollution de l'air et de l'eau. L'équilibre de la nature est ébranlé; nous ne connaissons pas l'étendue des mutations dues aux retombées atomiques. La puissance de l'homme s'est accrue au point qu'il est devenu capable de détruire l'humanité et même la Terre.

Un groupe des plus éminents hommes de science, dont plusieurs Prix Nobel, réuni dernièrement à Londres, a froidement discuté des transformations biologiques rendues possibles par

les actuelles connaissances scientifiques — muter la race humaine — produire des êtres sélectionnés conçus « in vitro » (au laboratoire) par moyen d'ovules et de spermatozoïdes prélevés à des donneurs d'élite; changer la personnalité par l'injection de drogues psychotropes ou en opérant le cerveau (ce qui permettrait, par exemple, la création d'une race d'agressifs, voire de tueurs); prolonger l'enfance ou la vieillesse selon des critères d'efficacité ou de productivité; modifier la taille du cerveau par des interventions avant ou à la naissance; manipuler ou échanger gènes et chromosomes afin de créer un être selon les critères préconçus.

Parmi les monstrueuses possibilités soulevées furent celle de créer un homme sans jambes mais muni d'une queue préhensile: les futurs voyageurs de l'espace se trouveraient ainsi, paraît-il, plus à leur aise dans les vaisseaux cosmiques...

Les explications précises données par le professeur Marais prouvèrent que ses propos ne constituaient pas une sinistre farce. **Ces possibilités existent ou sont à la veille d'exister.** Certains hommes de science, accablés d'angoisse et d'un sens d'impuissance

devant l'immensité des forces déchaînées, ont quitté leur chaire pour se vouer à d'autres domaines de la connaissance...

Devant ce « progrès » qui menace de nous échapper, une prise de conscience rapide s'impose. Le bonheur douillet et statique est dépassé car l'homme détient le pouvoir d'interrompre le fil de sa destinée. L'heure est grave. Devant l'accélération du développement scientifique, à chacun de réfléchir, d'assumer une responsabilité personnelle à l'égard de l'avenir de la race humaine. Notre vie est le fruit de 25 millions d'années d'évolution; dans sa beauté naturelle chaque être est différent, chacun a sa destinée spirituelle personnelle. Acceptons-nous que nos enfants soient des robots au nom de l'efficacité? que l'homme soit remplacé dans son rôle de procréateur? que la science dieu, devienne le gouverneur tyran?

C'est dans le but de susciter une prise de conscience à l'égard de ses problèmes fondamentaux, mais trop peu compris, que d'éminentes personnalités dans plusieurs pays ont décidé la création d'instituts de la vie. Ces groupements régionaux viennent de se réunir en **Institut international**. Les statuts furent déposés cette semaine à Genève, choisie en tant que siège mondial.

Grâce aux efforts de quelques Genevois le D^r Paul Rouget, en tête, la Suisse fut le premier pays après la France à créer un Institut de la vie national, présidé par M. Louis Maire, ancien directeur de la FAO.

Pearl Grobet-Secrétan.

CHRONIQUE VAUDOISE

Réunion des sections de la VPOD

Les pré-idents des sections romandes de la Fédération suisse du personnel des services publics (VPOD) — qui groupe en Suisse près de 40 000 salariés se recrutant dans les administrations publiques et les entreprises privées accomplissant un service public — se sont réunis le samedi 28 septembre 1968 à Lausanne, sous la présidence de Michel Hunziker, maître de gymnase à La Chaux-de-Fonds.

Parmi les invités figuraient notamment MM. H. Muller, Zurich, président de la fédération, J.-P. Ruedi, juge fédéral, R. Deppen, municipal à Lausanne et ancien secrétaire de la VPOD, les représentants des autorités fédératives, des cartels syndicaux des cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel, Valais et Vaud et de l'Union syndicale de Lausanne et environs.

Nonante participants, représentaient quelque 50 sections. Ils débattirent en particulier les objets suivants:

La structure de l'assurance maladie en Suisse, sur la base d'un exposé du D^r René Tissot, médecin adjoint de la Clinique psychiatrique de Bel-Air, à Genève.

Les méthodes modernes d'animation, thème que développa au préalable M. J.-E. Fontannaz, moniteur à l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne.

Quant au rapport du secrétariat romand de la VPOD, outre des objets statistiques, il traitait de problèmes aussi importants que la sécurité sociale, les relations du travail et l'éducation syndicale.

Des fleurs toujours fraîches par

Charly BODMER-FEUZ

Lausanne - Ile Saint-Pierre
Caroline 2 - Téléphone 22 67 25
Enning 8 - Téléphone 22 67 06

Livre des fleurs dans le monde entier. Membre Fleurop et FID. Importateur direct de Hollande et d'Italie. Toute confection.

MAISON DU PEUPLE

Cercle ouvrier lausannois

Chauderon 5 - Tél. 22 92 14/15

Vins de choix
Restauration soignée
Salles de sociétés
Jeux de quilles automatiques

Gérance: L. et R. Bavaud



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux articles 33 à 40 de la loi sur les constructions, du 12 février 1957, le Conseil communal met à l'enquête publique

le plan d'alignement N° 36.1 du quartier des Primevères, situé entre le chemin de la Fusion et la Recorne.

Le plan peut être consulté au secrétariat des Travaux publics, rue du Marché 18, 1^{er} étage, du 1^{er} au 31 octobre 1968.

Toutes oppositions doivent être formulées par lettre au Conseil communal jusqu'au 2 novembre 1968.

CONSEIL COMMUNAL

UNIVERSITÉ POPULAIRE DE LAUSANNE

SEMESTRE D'HIVER 1968-1969

Ouverture des cours: lundi 14 octobre 1968

Le mystérieux langage de la peinture — Histoire de la musique: histoire générale de l'art lyrique: l'opéra en France — Histoire de la musique: les courants de la musique dans la première moitié du XX^e siècle — Cinéma et culture (films documentaires et artistiques) — Connaissance du cinéma (projections commentées) — Cours de langue française: explication de textes — Littérature française: le roman français, de Mme de la Fayette à Marguerite Duras — Littérature américaine (en anglais): John Steinbeck — Histoire des civilisations: Napoléon (Consulat et Empire) — L'Amérique du Sud et ses problèmes — Evolution de l'humanité: l'humanisme biblique — Géographie: l'Inde — Philosophie: Marx et les marxistes — Psychologie — Aspects de la pédagogie familiale révélés par la délinquance juvénile — Droit civil (2^e semestre) — Economie politique — Mathématiques générales (cours moyen), 3^e semestre — Mathématiques (cours supérieur) — Chimie organique: introduction à la synthèse organique — Biologie végétale (2^e semestre) — Ecologie animale — Le relief du Jura — Minéralogie et pétrographie — Médecine 1968.

Finance d'inscription: Fr. 9.— pour un cours semestriel d'une heure hebdomadaire; Fr. 16.— pour un cours semestriel de deux heures hebdomadaires. Programme, inscriptions et renseignements au **secrétariat, rue Pichard 12** (2^e étage), tél. 22 43 48. Compte de chèques et virements postaux 10-106 06. Pendant la période des inscriptions, le secrétariat est ouvert comme il suit: — **du 25 septembre au 25 octobre:** de 9 à 11 h. et de 13 h. 45 à 18 h. 30; le samedi, de 8 h. 30 à 11 h. 30; — **dès le 28 octobre:** de 9 à 11 h. et de 14 à 18 h.; le samedi, de 8 h. 30 à 11 h. 30.

La Chaux-de-Fonds

LES BONNES AFFAIRES:

Morceaux de volaille surgelés GOLD STAR

Cuisses supérieures 450 g. 3.50
Cuisses inférieures 450 g. 3.50
Blanc de poulet 450 g. 3.50

Filets de dorsch GOLD STAR

paquet de 400 g. 1.50

UNE NOUVEAUTÉ COOP!

Flans COOP caramel et chocolat

Action de lancement 3 pour 2 —.80 au lieu de 1.20

Fromages à cuire

Gruyère préemballé le kilo 7.30
Emmenthal préemballé le kilo 6.50
Gruyère à la coupe le kilo 6.80

Biscuits

GAUFRETTI ARNI

2 paquets de 125 g. 2.75 au lieu de 3.20

Notre spécialité de la semaine

Tourte de Soleure

Seulement 2.20

VENDREDI/SAMEDI

Tourte cocktail

fournée à la crème au kirsch 3.— au lieu de 3.50

SAMEDI

Marguerite

pain spécial du dimanche non sucré 2.—

avec timbres coop



LIVRES HARMONIUM

A vendre superbe harmonium, petit modèle pour salon. Prix raisonnable. Tél. (039) 2 75 68.

POMPES FUNÈRES Tél. (039) 3 43 64

ARNOLD WÄLTI

LA CHAUX-DE-FONDS
Epargne 20 Jour et nuit
Cercueils — Formalités — Transports
Prix modérés

Au Conseil communal de Lausanne

Mardi soir, après trois mois de vacances, les conseillers et conseillères communales lausannoises ont repris leurs travaux sous la présidence de M^{me} Annie Dutoit (lib.) présidente.

DÉMISSIONS. — Le camarade Jean-Pierre Krährenbühl qui vient d'être nommé médecin à La Chaux-de-Fonds donne sa démission. Il en est de même de MM. René Burnet (rad.) et André Pache-Boschetti (lib.). Ceux-ci seront remplacés lors de la prochaine séance.

DÉLÉGUÉS DE BRNO. — La présidente salue une délégation de la ville de Brno (Tchécoslovaquie). Elle sera l'hôte de Lausanne jusqu'à jeudi prochain.

CONDOLÉANCES. — Le conseil honore la mémoire d'anciens conseillers communaux MM. Eug. Fonjallaz, Rochat et notre regretté ami Rémy Ramelet et de l'ancien municipal Alois Bron.

PRÉVENTION ET RÉPRESSION DES CRIMES ET ACTES DE BRIGANDAGE. — M. Roland Jaton (lib.) avait déposé une motion demandant à la Municipalité qu'elle étudie d'urgence les moyens propres à rendre plus rapides et plus efficaces la prévention et la répression des crimes (hold-up, agressions, plasticages et incendies).

Notre ami Jacques Morier-Genoud rapporte sur le rapport-préavis déposé par la Municipalité. Il relève que les patrouilles mixtes, celles où les agents gagnent en voiture un point de la ville et se déplacent à pied doivent être encore développées. Il y aura aussi lieu de revoir la question des postes de police des quartiers périphériques. En conclusion, J. Morier-Genoud propose de prendre acte du rapport-préavis municipal.

M. André Muret (POP) insiste sur le fait que la Municipalité aurait dû rétablir les postes de police de quartiers, postes de police ayant leur raison d'être, malgré les moyens de concentration vers lesquels semble s'orienter la Direction de police. Le motionnaire M. Roland Jaton, n'est pas très satisfait de la réponse municipale, car selon lui, le moment est venu de décentraliser.

Notre ami Robert Deppen, directeur de police, estime que dans sa réponse la Municipalité a abordé d'une façon claire les questions des postes de police de quartiers et de la police judiciaire. Le système actuel est le plus efficace pour les interventions.

Au vote les conclusions de la commission sont adoptées à une majorité évidente.

LES TARIFS DES S.I. — M. Fernand Crot (POP) en juin dernier a interpellé la Municipalité au sujet des décisions relatives à une augmentation probable des tarifs de l'électricité et du gaz fournis par les S.I.

M. Marc-Henri Morattel, directeur des S.I. répond et donne le point de vue municipal.

L'évolution de la situation financière de la commune ne laisse pas la Municipalité indifférente. Elle a établi et établira au début de chaque législature un programme des grands travaux à réaliser selon un ordre d'urgence. Sauf circonstances imprévisibles et avec l'appui du Conseil communal, elle entend l'observer. Elle mettra par ailleurs tout en œuvre pour restreindre au minimum les dépenses ordinaires.

En période de prospérité économique, notre commune se doit de présenter des comptes équilibrés. Elle ne peut arriver à ce résultat qu'en aug-

mentant ses recettes, tout en restreignant les dépenses et notamment les investissements non rentables. Elle a, dès lors, envisagé diverses solutions, notamment l'augmentation des impôts, des taxes et des émoluments, ainsi que celle des tarifs des Services industriels.

Après un examen approfondi du problème, la Municipalité a renoncé à proposer une augmentation des impôts pour les raisons suivantes :

a) la charge fiscale que supportent les contribuables lausannoises est supérieure à la moyenne suisse ;

b) les contribuables réclament plutôt un allègement fiscal pour compenser la progression à froid de l'impôt ;

c) une augmentation du taux (il est actuellement fixé à 1 fr. 10) serait de nature à provoquer le départ de Lausanne de contribuables importants. L'accroissement prévu des émoluments et des taxes prélevés par les directions de police et des travaux n'excédant pas 300 000 fr., il n'est resté à la Municipalité que la solution d'envisager d'accroître certains tarifs des Services industriels. C'est ainsi qu'elle a prévu d'augmenter les taxes de location des compteurs et de majorer les prix du gaz et de l'électricité.

La Municipalité entend donc, par le truchement de ses Services industriels, obtenir les recettes nécessaires à l'équilibre du ménage communal.

D'une façon générale, on a tendance à considérer que la situation économique de nos Services industriels est exceptionnelle, que le bénéfice qu'ils versent à la caisse communale est une chose acquise, permanente.

Cette situation est bonne, nous ne le contestons pas, mais ce serait un leurre que d'imaginer qu'elle ne puisse pas se modifier dans un sens défavorable.

A plusieurs reprises au cours de ces deux interpellations, nous avons eu l'occasion de vous tenir au courant de la situation énergétique de notre commune et de son évolution.

Pour ce qui concerne l'électricité, nous avons souligné, et nous ne cessons de le faire, l'importance du rôle joué par notre centrale de Lavey. La production de cette usine a toutefois depuis des années atteint un plafond et nous devons acheter tous les kWh supplémentaires à l'Énergie de l'Ouest-Suisse S. A. (EOS). C'est pourquoi nous avons estimé utile, non seulement de renforcer notre position au sein de cette société, mais, en collaboration étroite avec d'autres entreprises de production d'énergie électrique de Suisse romande, de participer activement, le moment venu, à la construction de grandes centrales thermiques ou nucléaires de puissance élevée.

Alors qu'en 1957, nous n'achetions que 24% de notre énergie, dix ans plus tard, les achats représentent 32% de la mise à disposition d'électricité à nos usagers. Ces achats représenteront vraisemblablement 56% en 1977.

D'autre part, la modernisation technique qu'il importe de faire subir aux installations électriques en général, qu'elles soient de production ou de distribution, modernisation causée par des exigences toujours plus strictes quant à la continuité et à la qualité dans la fourniture de l'énergie, se traduit par une augmentation des investissements et, par conséquent, des prix.

En outre, l'obligation, en ville et proche banlieue, de poser des câbles souterrains en lieu et place de lignes aériennes accentue ce renchérissement.

Il convient également de relever que, dans leur gestion, les S.I. ont été fort modestes jusqu'ici en matière d'amortissement. Nos installations sont en effet amorties à raison de 1 à 5% annuellement en fonction de leur nature. Or ces taux, comparés à ceux pratiqués par d'autres institutions semblables, sont en dessous de la moyenne !

Désireuse de pratiquer une gestion toujours plus réaliste de ses Services industriels, la Municipalité entend, à l'avenir, ne pas se départir d'une saine politique d'amortissement qui notamment doit de plus en plus tenir compte de la vétusté des installations, et du progrès technique. La contrepartie d'une telle politique aura évidemment pour conséquence une nouvelle augmentation du prix de revient de l'énergie produite et distribuée.

Relevons enfin que l'abonné lausannois, par rapport aux abonnés d'autres entreprises d'électricité de notre canton, continuera, malgré la majoration envisagée par la Municipalité, de bénéficier de conditions avantageuses.

A propos du gaz, nous vous avons communiqué, le 15 novembre 1966, que pour pallier l'augmentation des salaires et des frais fixes d'exploitation en constant accroissement, nous devrions procéder à une hausse des tarifs de vente ; cette voie nous paraissait cependant inopportune et aléatoire, car — déclarions-nous — elle ne permettrait plus au gaz de demeurer compétitif avec l'énergie électrique de cuisson. La solution la plus judicieuse que nous préconisions alors était la prise d'un certain nombre de mesures propres à encourager l'emploi du gaz, de cuisson notamment, mesure que votre conseil adopta le 14 mars 1967.

Alors même que notre programme n'est pas encore entièrement réalisé, il nous est possible de déclarer que le bilan des diverses facilités que nous avons accordées se révèle positif. Nous souhaitons qu'il le soit tout à fait quand nous pourrions disposer de gaz naturel.

Il convient de rappeler que, pour un nombre de calories égal, le gaz de cuisson est compétitif de l'électricité. C'est pourquoi nous envisageons, aujourd'hui, de majorer dans une même proportion les tarifs de vente du gaz.

Nous placerons ainsi sur un plan d'égalité les deux formes d'énergie en cause, complémentaires — rappelons-le — l'une de l'autre et cela sans que, nous insistons sur ce point, l'abonné au gaz de Lausanne se trouve défavorisé par rapport à celui de Vevey, de Moudon ou de Genève.

Pour équilibrer recettes et dépenses la Municipalité a prévu une majoration de 10% sur tous les tarifs de vente d'énergie électrique et de gaz, les prix de l'eau, en revanche, demeureront inchangés.

Notre intention n'est pas de porter le débat sur un plan fiscal, pour l'excellente raison qu'il faudrait alors considérer que, depuis que les S.I.

existent, c'est-à-dire depuis la fin du siècle dernier, ils n'auraient joué qu'un rôle de... percepteur, le bénéfice qu'ils versent chaque année à la bourse communale équivalant au résultat d'une imposition des énergies consommées par la collectivité publique lausannoise !

A ce propos, il est bon de rappeler que le bénéfice versé à la caisse communale ne saurait sans autre être considéré pour son entier comme un impôt indirect prélevé sur nos abonnés. Si, en effet, Lausanne n'avait pas ses Services industriels et en particulier son Service de l'électricité, et qu'elle doive de ce fait recourir à des tiers distributeurs d'énergie, ces derniers seraient tenus, selon la législation, de verser des redevances importantes à la bourse communale. La commune bénéficierait ainsi d'une ressource fiscale en raison des bénéfices réalisés par ces tiers distributeurs. On peut supputer ces redevances et impôts à quelque 7 millions de francs. La part de l'impôt indirect, dont on fait état en parlant du prix de l'énergie sur le plan lausannois, ne représenterait donc, pour 1967, que 2,4 millions de francs (versement des S.I. à la caisse communale 9,4 millions de francs moins redevances et impôts 7 millions de francs.)

Comparés aux quelque 88 millions de francs de produit des impôts encaissés par la commune, ces 2,4 millions de francs d'impôt « indirect » sont bien modestes.

Il convient également d'ajouter que si les abonnés des S.I. étaient alimentés par des tiers, ils le seraient en tout cas à des conditions moins avantageuses que celles majorées de 10% qui leur seront faites.

La majoration n'aura pour but que d'adapter partiellement nos prix de revient à la hausse qu'ils subissent et cela dans l'unique dessein de ne pas compromettre la situation financière de notre commune.

C'est dans une intention analogue que la Municipalité prévoit que les taxes de location de compteurs seront aussi majorées.

De l'étude faite à propos du prix de revient de ces appareils (achat, pose, révision, etc.), il ressort en effet que, d'une façon générale, ils sont loués nettement au-dessous de ce prix. Les taxes de location des compteurs seront simplement adaptées au prix de revient.

Les tarifs actuels pour la fourniture du gaz datent de 1942.

Ceux de l'électricité sont entrés en vigueur en 1932 pour le « multiple » et la cuisson, en 1951 pour les bouilleurs. Les prix pratiqués sont aujourd'hui les mêmes qu'en 1907.

La loi vaudoise du 28 février 1956 sur les communes attribue à la Municipalité l'administration des services publics, y compris celle des Services industriels. Aussi paradoxal que cela puisse paraître à d'aucuns, il appartient à la Municipalité de fixer les taxes et tarifs. Cependant, en matière d'électricité, ceux de vente de cette énergie doivent être approuvés par le Conseil d'Etat. Cette autorité, qui a été saisie de notre demande de majoration, a donné suite à notre requête, soit :

Majorer de 10% les tarifs de vente d'électricité et de gaz et adapter au prix de revient les taxes de location des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz, telles sont bien les intentions de la Municipalité.

L'augmentation des recettes supputée sera de 5,4 millions de francs au total pour 1969, soit 1,1 million de francs provenant des taxes de location de compteurs et 4,3 millions de francs dus à la majoration de tarifs. A titre comparatif, l'augmentation du taux de l'impôt et son passage de 1,10 à 1,20 par franc de l'Etat rapporterait, selon les spécialistes 6,2 à 7,2 millions de francs.

Les cas d'abonnés lausannoises ont été mis en parallèle avec ceux d'abonnés d'autres réseaux.

Dans des conditions semblables l'abonné lausannois paie actuellement et continuera à payer son énergie au prix le plus bas en Suisse romande. La Municipalité se rend compte qu'il n'est pas agréable d'annoncer des hausses ; les majorations envisagées sont applicables dès le 1^{er} janvier 1969.

A la suite de la réponse municipale, M. F. Petit (POP) et M^{lle} A. Stauffer (POP) et l'interpellateur estiment que la hausse des tarifs des S.I. est injustifiée par rapport aux bénéfices réalisés par ceux-ci.

M. Claude Dépraz (rad.), quant à lui, félicite la Municipalité pour sa sagesse de vouloir équilibrer les finances lausannoises.

Nos camarades Albert Cottier et Charles Rochat sont contre l'augmentation car elle est injuste, compte tenu des sacrifices faits par les contribuables lausannoises en faveur de leurs Services industriels (investissements de l'usine électrique de Lavey par exemple). Charles Rochat dépose une résolution invitant la Municipalité à surseoir à sa décisions et demande une étude plus complète de la tarification.

M. Fernand Crot dépose également une résolution, résolution regrettant les hausses des tarifs S.I. envisagées par la Municipalité.

Notre ami Alfred Bussey, directeur des Finances, explique le pourquoi de l'augmentation des tarifs S.I.

Il y avait deux mesures à prendre pour équilibrer les finances lausannoises : l'une est l'augmentation des impôts ; cela est impossible aujourd'hui à l'état des choses ; l'autre est celle qu'a choisie la Municipalité : l'augmentation des tarifs des S.I. Ce n'est pas comme d'aucuns le prétendent une solution de facilité, c'est la seule solution actuelle pour avoir de nouvelles recettes.

Notre ami Edouard Lavanchy, quant à lui, fait confiance à la Municipalité pour qu'elle fasse une étude sur le tarif lui-même.

Au terme de ce long débat, les deux résolutions sont mises aux voix.

Celle de M. F. Crot (POP) est repoussée, ainsi que celle du camarade Charles Rochat.

Ainsi donc, les tarifs des S.I. seront augmentés dès le 1^{er} janvier 1969.

En outre le conseil a : Pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport la motion de M. Pierre Rieben (POP) demandant l'étude de l'opportunité de créer un bureau commercial de constructions et d'étude.

La Municipalité présentera dans son rapport, la réponse à la motion de Max Lévy (soc.) traitant de la même question. F. Ch.

Cinéma Lausannois

A. B. C. Tél. 22 11 43-45
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Parlé français - Scope - Couleurs
Louis de Funès dans
OSCAR
Cocktail du rire d'Edouard Molinaro

Bel-Air Tél. 25 53 12
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 16 ans
Parlé français - Couleurs
Un étourdissant film d'aventures inébranlables, qui a du nerf et du « sex appeal » et de la verve à revendre
LE GANG DU DIMANCHE
Robert Wagner et Mary Tyler Moore

Cinéac Tél. 22 74 99
Permanent: 14.00 à 22.00 18 ans
Les folles nuits de Tokyo
TOKYORAMA
Actualités locales: Encore pendant quelques jours, LE COMPTOIR SUISSE

Lido Tél. 25 21 44
14.00, 16.00, 20.00, 22.10 (en franc.) 14 ans
18.00 (en angl., s.-t.)
Première vision
DEVINE QUI VIENT DINER...

Palace Tél. 22 13 50
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Grande première - 3e semaine
Un film de Claude Chabrol
Elles choqueront les uns, elles fascineront les autres
LES BICHES
Jean-Louis Trintignant, Jacqueline Sassard, Stéphane Audran
(Grand prix d'interprétation 1968)

Rex Tél. 25 45-51
14.30, 17.00, 20.00, 22.10 18 ans
Un film sur l'éducation sexuelle dans le mariage
LE MIRACLE DE L'AMOUR
Le plus grand succès de cette saison
14e semaine

Athènes Tél. 25 24 12
14.15, 17.30, 20.30 7 ans
Parlé français - Faveurs suspendues
Ecran géant, Todd Ao 70 mm., couleurs
Le prodigieux spectacle de M. Todd
LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS
LE RETOUR
avec David Niven, Cantinflas, Shirley McLaine, Robert Newton

Bourg Tél. 22 84 22
14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Première vision
Une nouvelle et étincelante comédie musicale de Londres - Eastmancolor
TROIS CHAPEAUX A VOLER
(THREE HATS FOR LISA)
Joé Brown, Sophie Hardy, S. James
Parlé anglais, sous-titré franç.-alle.

Colisée Tél. 32 51 25
15.00, 17.00, 20.30 14 ans
2e semaine
En première réédition
Louis Jouvet dans sa plus haute performance
KNOCK
OU LE TRIOMPHE DE LA MEDICINE
La satire virulente de Jules Romains

Metropole Tél. 25 42 22
14.30, 20.30 16 ans
Richard Harris et Vanessa Redgrave
Une étourdissante comédie musicale
CAMELOT
La plus belle histoire d'amour chevaleresque encore jamais vue à l'écran
Parlé français

Romandie Tél. 23 47 44
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
DERNIER JOUR
Jean Seberg, Maurice Ronet, Pierre Brasseur, Danielle Darrieux, dans un film de Roman Gary (Prix Goncourt)
LES OISEAUX VONT MOURIR AU PÉROU
Un film d'atmosphère qui comblera les cinéphiles avertis

Atlantic Tél. 22 11 44-45
Nouvel horaire: 14.30, 17.00, 19.00, 21.00 16 ans
Le face à face sensationnel de deux durs de l'écran et de deux grands acteurs dans un film de Jean Herman
ADIEU L'AMI
Alain Delon, Charles Bronson
En couleurs - Faveurs suspendues

Capitole Tél. 22 51 52
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
2e semaine
Première vision
BANDOLERO

Eldorado Tél. 22 16 12
14.30, 17.00, 20.30 16 ans
Grande première vision
Technicolor - Panavision
Parlé français
Un superwestern dur, réaliste, humain, emballant
LES CING HORS-LOI
avec James Stewart, Henry Fonda

Moderne Tél. 26 28 77
14.30, 17.00, 20.30 18 ans
Giulietta Masina, Sandra Milo
JULIETTE DES ESPRITS
L'œuvre de Federico Fellini, qui mélange réalité et désir érotique
Parlé français - Technicolor

Corso-Renens Tél. 24 90 35
20.30 16 ans
DES SEPT MERCENAIRES

Tchécoslovaquie: Subir et patienter

M. Georges Seguy, secrétaire de la CGT française, de retour de Moscou, n'a pas caché la grave divergence qui sépare les CGT italienne et française des centrales syndicales des cinq pays de l'Est ayant participé à l'intervention armée en Tchécoslovaquie. « Nous avons exprimé l'espoir que les accords issus des pourparlers soviéto-tchécoslovaques pourront permettre aux travailleurs et au peuple tchécoslovaques de continuer dans la voie qu'ils se sont tracée en janvier », a ajouté M. Seguy.

Interrogé sur l'état d'esprit actuel des syndicalistes tchécoslovaques qu'il avait rencontrés à Moscou, M. Seguy, après avoir noté que « dans beaucoup de cas ils étaient déchirés », a estimé qu'ils se montraient cependant « réalistes ». « Il leur semble, a-t-il indiqué, que la seule issue pour surmon-

ter les obstacles (qu'ils rencontrent actuellement) et continuer dans la voie qu'ils se sont tracée, c'est d'appliquer les accords conclus au terme des conversations soviéto-tchécoslovaques, quels que soient les sentiments que l'on peut avoir sur ces accords. »

On ne peut admettre plus clairement la constatation que Moscou dicte et que les Tchèques, sous la menace des blindés, doivent se soumettre. L'appui moral que leur apportent les CGT italienne et française se concrétise par des conseils de prudence et de recours à la patience, et l'espoir pour eux de n'être pas isolés par la suite. Puisse l'avenir ne pas décevoir une fois de plus le peuple tchécoslovaque avide de liberté.

Eugène MALEUS.

Blackpool: Un manifeste du Parti travailliste

Les dirigeants du Parti travailliste ont commencé lors de la troisième journée du 67^e congrès du Parti à faire leur autocritique. M. George Brown qui, en mars dernier, avait démissionné du poste de secrétaire au Foreign Office à la suite de démêlés avec le premier ministre H. Wilson, a présenté à 1300 congressistes, sur le ton passionné qui lui est coutumier, un manifeste intérimaire de 4000 mots intitulé « progrès et changements » dans lequel le Parti travailliste reconnaît les erreurs qu'il a commises au cours de quatre années de pouvoir. Sa plus grande erreur cependant, selon les auteurs de ce document, a été de sous-estimer la faiblesse de l'économie britannique après treize ans de régime conservateur et les effets défavorables de la situation internationale sur la vie financière de la Grande-Bretagne. Tournant rapidement la page, les auteurs de ce bilan, qui a été approuvé par le Conseil national exécutif du Labour Party, réclament l'institution d'une société plus juste fondée sur la participation active des travailleurs et sur une plus grande égalité sociale. Ils suggèrent l'institution d'un impôt permanent sur le capital.

Affirmant que la Grande-Bretagne aura d'ici 1970 une base solide d'où peut venir une expansion économique soutenue, le Comité national exécutif estime que les décisions gouvernementales de réductions budgétaires dans les domaines de la défense donneront alors leurs pleins résultats. Les réformes, pour être efficaces, poursuivront les auteurs du manifeste, nécessitent du temps. La plus grande tragédie serait, affirme le document

— qui est considéré comme marquant le début d'une grande offensive en vue des prochaines élections prévues dans environ deux ans — que les « Tories », pour la seconde fois en vingt ans, reviennent au pouvoir pour cueillir les fruits des sacrifices travaillistes. Fréquemment applaudi, G. Brown s'est surtout attaché pendant quarante minutes à orienter les énergies vers les prochaines élections générales — vers « l'horizon 1971 ».

« A mesure que s'élève le niveau de vie matériel, a-t-il dit en substance, de nouvelles causes de frustration apparaissent, qu'il faut désormais éliminer. » Il y a encore trop de privilèges concentrés en trop peu de mains ».

Soulignant le sens et la portée du « manifeste intérimaire », le chef adjoint du Parti travailliste a expliqué qu'il visait à déclencher une discussion à l'échelle du mouvement travailliste tout entier sur les grands problèmes de la prochaine décennie: démocratisation de l'éducation poursuite de la restructuration de l'économie afin d'affronter la concurrence européenne et américaine plus large participation du citoyen aux activités politiques aide aux pays du tiers monde.

Appelant enfin à l'union, G. Brown a conclu: « Cessons de ressasser mutuellement les fautes que nous avons faites ».

Confiants ou non en la politique économique actuelle du gouvernement, les militants travaillistes doivent se fonder sur la conviction que cette politique réussira et tourner leurs regards vers le « grand débat » des prochaines élections ».

Les délégués ont salué par une longue ovation et ont ensuite commencé leur débat sur le manifeste.

Milan: Contrebande de montres suisses: 57 personnes arrêtées

Cinquante-sept personnes viennent d'être dénoncées à l'autorité judiciaire de Milan, pour avoir organisé un vaste réseau de contrebande de montres suisses à destination de l'Italie. Elles devront également répondre de plusieurs autres chefs d'accusation, en particulier d'association de malfaiteurs. Trois fabriques suisses et une maison d'import-export de Chiasso sont également impliquées dans cette affaire.

Selon l'enquête de la police italienne, le trafic illicite porterait sur un montant de 700 millions de lires (environ 5 millions de francs suisses). L'enquête a débuté au mois de dé-

cembre dernier, lors de la saisie de 640 montres à bord de la voiture de l'agent général en Italie d'une fabrique horlogère suisse. L'agent général en question est un ressortissant allemand domicilié à Milan. Les montres suisses étaient expédiées à la maison d'import-export de Chiasso, qui se chargeait de leur faire passer la frontière en contrebande, dans des voitures à double fond. La police italienne affirme que 162 566 montres ont été introduites illégalement en Italie, dont 5725 seulement ont pu être saisies chez des détaillants de Milan, Rome, Gènes, Bologne, Naples, Bari et Catane.

Arrêt du travail chez les dockers aux USA



Des grévistes portant des pancartes signalant leurs revendications. A l'arrière-plan, le « Queen-Elizabeth ».

L'AVENIR EST AUX PEUPLES

Les militaires grecs ont machiné un référendum pour affermir leur pouvoir.

Il s'agissait d'en imposer aux gouvernements occidentaux, dont le concours leur est indispensable.

Car il ne suffit pas d'avoir l'armée et la police, les blindés et les matraques; et tous les moyens d'action sur le public. Il faut encore que cessent les réticences alliées. Les démocraties doivent être de connivence. La survie du régime l'exige.

De là cette comédie de référendum sur une pseudo-Constitution.

Il y a huit jours, le commandant en chef des forces de l'Otan, flanqué de quinze généraux et amiraux, est allé en Grèce. Il n'a pas refusé à la junte la caution de sa présence.

La consultation de dimanche ne peut faire que des dupes bénévoles. Le peuple grec aura sa revanche. Il ne peut y avoir de place dans l'organisation européenne pour ses maîtres d'aujourd'hui.

EUROPE ORIENTALE

Est-ce en Tchécoslovaquie seulement que les populations aspirent à plus de liberté ?

Non, et gardons-nous de suivre les dirigeants occidentaux qui affectent de confondre, sous couvert d'anticommunisme, les masses et les chefs.

La troïka du Kremlin n'est pas éternelle. Il n'est même pas dit qu'elle sera toujours unie. Ni qu'en Pologne

et en Hongrie ne se produira jamais l'équivalent de ce qui fut le printemps de Prague.

Que fait cependant la droite internationale ?

Elle cherche dans le renforcement du potentiel militaire la riposte à une « menace d'agression » renouvelée de la guerre froide. Si elle n'ignore pas le décalage qui va croissant à l'Est entre les gouvernements et les gouvernés, c'est pour prêter à ceux-ci une moindre résistance au capitalisme un désir de retour ou de conversion...

Erreur stupide ! Il en résulte un nouveau glissement occidental vers les politiques de force, qui ne peuvent que consolider, dans toute l'Europe orientale, les méthodes autoritaires en voie de contestation.

La position commune des partis de l'Internationale est tout autre. Quoi qu'il arrive à Prague, à Varsovie, à Budapest et tôt ou tard à Moscou, nous sommes avec les peuples qui ne renoncent nullement au socialisme pour entrer dans la voie de la démocratie.

Devant le déploiement d'agressivité auquel nous assistons, nous déplorons et nous condamnons l'énormité des fautes commises à Moscou. Mais nous n'en sommes que plus tenaces dans notre sympathie et notre admiration pour les populations slaves et pour le grand peuple soviétique dont l'avenir dépasse infiniment les visées actuelles du Kremlin.

MASSES ET MAITRES

Ce qui caractérise notre époque, c'est l'opposition des masses et des pouvoirs de fait. C'est aussi la rapidité des changements et des transmissions.

Qui pouvait prévoir, il y a un an, les événements qui allaient secouer le Pacte de Varsovie et le communisme mondial ?

Qui sait ce qui se passera d'ici à un an dans le Vietnam du Sud, occupé par plus de 500 000 Américains ?

Et dans le monde arabe, dominé par le fanatisme racial ?

Et dans cette Amérique latine où il n'est pas un pays dont les dirigeants ne s'appuient sur l'armée, l'Eglise ou le « big stick » washingtonien, ou sur les trois à la fois ?

Ce qui est certain, c'est que la lutte s'amplifie et s'accélère entre les régimes de force — qu'ils se disent de droite ou de gauche — et la volonté de démocratie. Entre la politique du tank et l'esprit de liberté.

L'issue de cette lutte ne dépend pas d'un référendum grec ni des efforts que font les dirigeants de Moscou pour garder l'absolue maîtrise du camp oriental.

Les gouvernements passent. Les peuples et la jeunesse auront le dernier mot.

Le « Peuple de Bruxelles ».

VICTOR LAROCK.

La Belgique en moins de trois jours

Les Forges de Thy-Marcinelle

IV

Dans ce pays wallon où l'industrie minière est en voie de disparition, il faudra du temps pour que ses vestiges disparaissent. Avec ses crassiers le paysage en reste imprégné et les villages conserveront longtemps encore ces longues suites de maisonnettes collées les unes aux autres où logeaient les mineurs.

C'est à Thy-Marcinelle, dont le nom rappelle une des plus dramatiques catastrophes minières que nous nous sommes arrêtés, afin de nous faire un idée de ce que représente l'industrie lourde dans l'économie belge.

LA SOCIÉTÉ DES FORGES DE THY-MARCINELLE ET MONCEAU

La société exploite deux usines sidérurgiques situées respectivement à Marcinelle et à Monceau et comportant chacune des fours à coke, des hauts fourneaux, une aciérie et des laminaires. Elle possède en outre une division de laminage à Moncheret et un atelier de moulurage à froid à Nimy.

De cet immense ensemble, nous n'avons visité qu'une partie des installations de Marcinelle. Cela est suffisant pour un Chaux-de-Fonnier habitué au silence des fabriques d'horlogerie, pour comprendre combien il est favorisé par le sort. Le bruit fourni par les cokeries, les hauts fourneaux, les aciéries, le laminage, le trafic extérieur des trains, est si intense qu'il dépasse l'addition de tous les bruits dont on se plaint dans sa ville. Et les hauts fourneaux, de même qu'une partie de l'usinage, sont en activité 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Le programme de fabrication de la société est orienté vers les produits longs légers en toutes nuances d'acier.

La société produit en outre: les fontes spéciales; les blooms, brames et billettes, ainsi que les sous-produits dérivant des diverses fabrications.

Le parc de matériel roulant comporte: 18 locomotives Diesel; 3 locomotives à vapeur (en réserve); 2 poches thermos de 150 t (transport de fonte liquide); 248 wagons à minerais à déchargement automatique d'une capacité utile de 60 t; 32 wagons à minerais à déchargement automatique d'une capacité utile de 50 t, servant au transport entre les deux divisions; 326 wagons plats et tombereaux pour service intérieur.

LA PRODUCTION

Quelques chiffres suffisent à situer l'importance de la production d'un tel ensemble. Annuellement, les usines produisent: 580 000 tonnes de coke métallurgique, 245 000 tonnes de fontes spéciales, 1 280 000 tonnes de fonte Thomas, 20 000 tonnes d'acier électrique, 1 360 000 tonnes d'acier Thomas. Les usines de laminages traitent 2 600 000 tonnes d'acier, et les trains finisseurs à chaud 800 000 tonnes.

RATIONALISATION

L'association des usines de Marcinelle et de Monceau a permis une utilisation rationnelle de la production excédentaire de la fonte en fusion, de la première au profit de la seconde, grâce à la collaboration des chemins de fer belges, qui ont créé à cet effet le wagon-torpille. Ce wagon muni d'une poche thermos permet le transport d'une usine à l'autre de la fonte en fusion à 2300 degrés, avec une perte de chaleur de 20 à 30 degrés, ce qui est insignifiant.

LE CLIMAT SOCIAL

L'abandon des mines a posé des problèmes de reconversions industrielles extrêmement complexes. Le développement de la Société des Forges de Thy-Marcinelle et de Monceau, qui occupe plus de 3600 ouvriers, a influencé favorablement le reclassement de la main-d'œuvre minière. Le travail extrêmement dur et pénible, souvent malsain, est heureusement mieux rétribué que dans d'autres industries. Ce facteur fait que les conflits de travail ont été très rares dans ce genre de production.

Nous avons demandé si le personnel étranger était nombreux. « Non », nous ont répondu les ingénieurs et les ouvriers. Comme nous nous étonnions d'avoir rencontré beaucoup d'ouvriers de type méridional, nous avons reçu l'explication suivante: « Plus du 90 % de la main-d'œuvre est belge ou italienne, à raison de 50 % pour l'une et l'autre. Le solde, soit 5 à 10 % est espagnole ou turque. Les Italiens ne sont pas des étrangers, ils vivent en Belgique depuis 25 à 30 ans, ils sont parfaitement intégrés, eux et leurs familles. Par contre, les Espagnols et les Turcs, qui vivent en collectivité, séparés de leurs familles restées au pays, restent des étrangers. C'est un exemple à faire méditer nos xénophobes. »

L'AVENIR ÉCONOMIQUE

La Belgique est acquise à l'élargissement du Marché commun. Son industrie lourde ne peut qu'y gagner, elle préconise une liberté aussi large que possible dans le domaine des exportations et des importations, et condamne, au sein du Marché commun, la tendance de la France à protéger d'abord ses industries, en contingentant certaines de ses importations. Ce point de vue nous a été développé par les dirigeants des Forges de Marcinelle, qui misent sur la spécialisation, la rationalisation et l'automatisation pour assurer leur avenir qui ne peut qu'être concurrentiel sur le marché mondial.

LE PROBLÈME LINGUISTIQUE

« Il est plus secondaire qu'on le pense généralement à l'étranger », nous ont déclaré unanimement ceux que nous avons interrogés. On sent une certaine crainte des Wallons devant la poussée démographique des Flamands. Une volonté, peut-être trop marquée de sentiments d'impatience des seconds pour obtenir une représentation proportionnée à leur nombre dans la direction du pays. Mais, des deux côtés, on condamnait les extrémistes.

EUGÈNE MALEUS.

* Voir nos numéros des 24 et 26 septembre et 1^{er} octobre.

EN QUELQUES LIGNES

● WASHINGTON. — Cédant à l'opposition du Sénat, le président Johnson a décidé mercredi de revenir sur la nomination de M. Abe Fortas au poste de président de la Cour suprême des Etats-Unis. Ce fait, pratiquement unique dans les annales américaines, s'accompagne d'un autre fait virtuellement sans précédent: en annonçant sa décision dans un communiqué publié par la Maison-Blanche, M. Johnson a adressé des critiques d'une sévérité exceptionnelle au Sénat.

● NATIONS UNIES. — Au moment où le secrétaire d'Etat M. Dean Rusk commençait son discours, mercredi matin, devant l'Assemblée générale de l'ONU, des manifestants, assis dans la tribune du public, se sont mis à crier « Paix au Vietnam » et ont poussé d'autres cris. M. Dean Rusk a dû interrompre son discours pendant une minute.

● NEW YORK. — Le Chili a donné sa démission du Comité de décolonisation (Comité des 24) apprend-on de source autorisée. La République argentine et les Barbades sont candidates pour lui succéder.

● MEXICO. — Sept personnes, dont deux femmes, auraient été tuées mercredi au cours des incidents de Mexico. Plus de quatre cents arrestations auraient été opérées. Un certain nombre d'étudiants auraient été trouvés en possession de pistolets automatiques, de haches et d'autres armes.

● MOSCOU. — Une délégation du P. C. tchécoslovaque, avec à sa tête M. Dubcek, premier secrétaire du parti, est attendue jeudi après midi à Moscou, apprend-on de sources communistes généralement bien informées. La délégation comprendra également MM. Cernik et Husak.

BIRMINGHAM. — Des sextuplés, quatre filles et deux garçons, sont nés hier dans une maternité de Birmingham. Ils sont nés deux mois avant terme et pèsent entre deux et trois livres chacun. Plus tard, on apprend qu'un des sextuplés est décédé. M^{me} Ann Thomas, la mère des sextuplés anglais, est âgée de trente ans. Elle dut subir une césarienne.

● PRAGUE. — Au cours de la première moitié du mois de janvier de l'année prochaine, une nouvelle Assemblée nationale sera élue en Tchécoslovaquie.

● PARIS. — M. Alain Poher (centre démocrate), a été élu dans la nuit de mercredi à jeudi, au troisième tour, président du Sénat français, en remplacement de M. Gaston Monnerville, qui avait renoncé à un nouveau mandat pour manifester son opposition au projet gouvernemental de transformer cette institution en une chambre consultative.